



Rapport d'Orientations Budgétaires

2025

I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	4
1. Contexte économique international et zone Euro (source OCDE)	4
2. Contexte national (source Direction générale du Trésor)	4
3. Les dépenses publiques.....	5
4. Les principales mesures du PLF 2025 pour les collectivités locales	6
II - SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
1. Recettes de fonctionnement	7
2. Dépenses de fonctionnement	10
3. Recettes d'investissement	11
4. Dépenses d'investissement	11
5. Capacité d'autofinancement et endettement	13
6. Le personnel du SYADEN en 2024, entre diversité et compétences	14
Les effectifs.....	14
III. LES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR 2025 DU BUDGET PRINCIPAL.....	16
1. Présentation synthétique du budget primitif 2025	16
2. Programme d'électrification	17
3. Apport en capital à la Sem ELO	18
4. Opérations pour le compte de tiers : la gestion déléguée des crédits de l'ADEME	19
5. Le budget vert	19
6. Perspective en matière de gestion du personnel : performance et optimisation	20
Contexte sur l'évolution de la masse salariale	20
Le projet stratégique du syndicat	20
Les facteurs d'influence sur les dépenses de personnel.....	21
IV. BUDGET ANNEXE BORNES DE RECHARGE.....	22
1. Présentation de la situation financière du BA sur la période 2019 à 2024	22
2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets	23
V. BUDGET ANNEXE TELECOMUNICATIONS - THD	24
1. Présentation de la situation financière du BA sur la période 2019 à 2024	24
Vue d'ensemble de la retrospective	24
Recettes de fonctionnement	25
Dépenses de fonctionnement	26
Section d'investissement.....	26
2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets	27
VI. BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	34
1. Présentation de la situation financière sur la période 2019 à 2024	34
Détail de la section de fonctionnement du budget annexe ENR.....	34
Détail de la section d'investissement du budget annexe ENR.....	34
2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets	36
VII. Etat de la dette	37

Avant-Propos

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif aux membres du Comité Syndical.

Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses en fonctionnement et en investissement ainsi que sur les engagements pluriannuels, les hypothèses de recettes retenues pour la construction du budget ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit être complété par la présentation de la structure des effectifs, des éléments de rémunération et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Le ROB doit s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations du Syndicat, une nécessité compte tenu du contexte public en mutation et qui permet d'envisager des décisions de gestion avec réactivité en intégrant le contexte économique national, les orientations définies dans la loi de finances et la situation financière du Syndicat.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Contexte économique international et zone Euro (source OCDE)

→ Une prévision de croissance européenne en légère hausse sur la période 2023-2026, mais nettement inférieure à la croissance mondiale

La croissance dans la zone euro devrait passer de 0,8 % en 2024 à 1,3 % en 2025, puis à 1,5 % en 2026.

D'après l'OCDE, des mesures de resserrement budgétaire freineront cependant l'expansion économique dans certains Etats membres.

→ Un recul de l'inflation globale et de l'inflation sous-jacente

L'inflation mesurée par les prix à la consommation devrait diminuer sensiblement, grâce à la baisse des prix des matières premières et à la modération de l'inflation dans le secteur des services, parallèlement l'atténuation des tensions sur le coût du travail.

L'inflation globale dans les économies du G20 devrait passer de 6,1 % en 2023 à 5,4 % en 2024 puis à 3,3 % en 2025. En zone euro, l'inflation sous-jacente devrait diminuer, passant de 2,9 % en 2024 à 2,4 % en 2026, puis à 2% en 2026, ce qui correspond à l'objectif visé par la banque centrale européenne.

2. Contexte national (source Direction générale du Trésor)

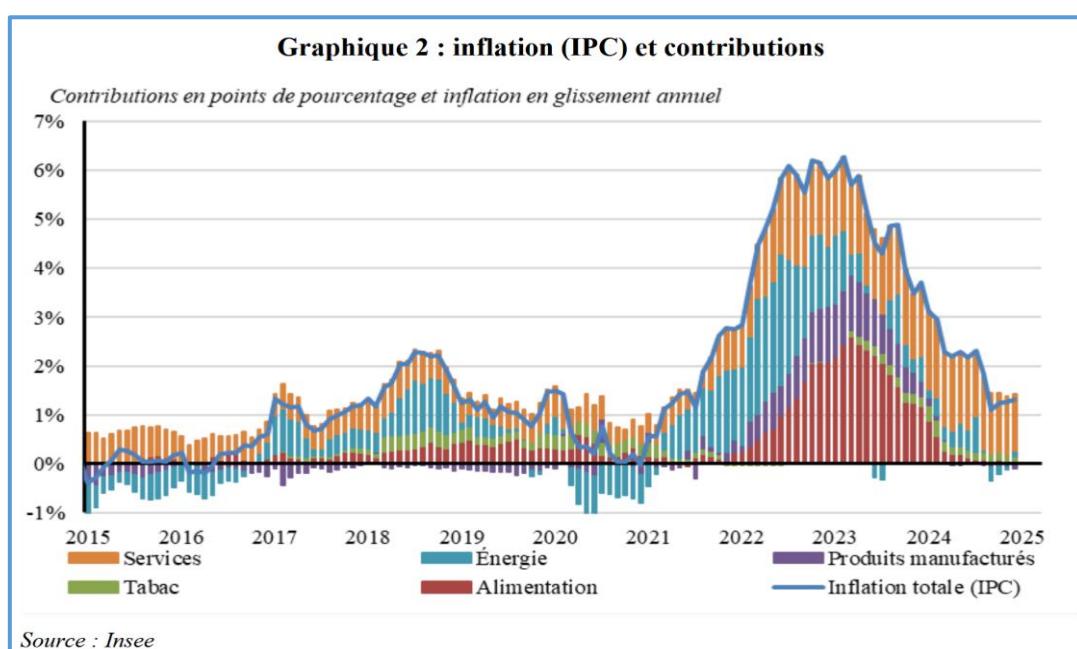
→ Une révision à la baisse de la prévision de croissance pour 2025 de la part du gouvernement

Le Gouvernement Bayrou prévoit une croissance du PIB de 1,1 % en moyenne annuelle en 2024, inchangée par rapport au PLF initial pour 2025. Les informations conjoncturelles parues depuis septembre 2024 ont conforté cette prévision.

Le Gouvernement a en revanche révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2025 de - 0,2 points. Elle s'établit désormais à 0,9 % contre 1,1 % en octobre 2024.

→ Une désinflation portée par le secteur de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés

L'inflation en France pour 2024 s'établit à 2 % contre une prévision de 2,1 % dans le scénario précédent du Gouvernement. Elle est très majoritairement tirée par le secteur des services (effet de 2nd tour).



Pour 2025, sous l'hypothèse d'un prix du pétrole à 73 € le baril de Brent, le Gouvernement a révisé en baisse de 0,4 points par rapport au PLF initial sa prévision d'inflation totale, à 1,4 % en moyenne annuelle.

Cette baisse traduit à la fois une désinflation plus rapide en fin d'année 2024 que celle anticipée dans le PLF initial, et les conséquences sur les prix de l'électricité de l'abandon de la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) la portant au-dessus de son niveau de 2021.

Tableau 2 : prévisions d'inflation (IPC) en moyenne annuelle en %

	Date de publication	2025
Gouvernement	22 janvier	1,4
Rexecode	16 janvier	1,6
Consensus Forecasts	16 janvier	1,4
Banque de France*	16 décembre	1,4
OFCE	16 octobre	1,5

Sources : projet de loi de finances pour 2025 amendé, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

*Estimation tirée de la prévision d'IPCH (2,4 % en 2024 et 1,6 % en 2025)

→ La France soumise à la procédure de déficit excessif

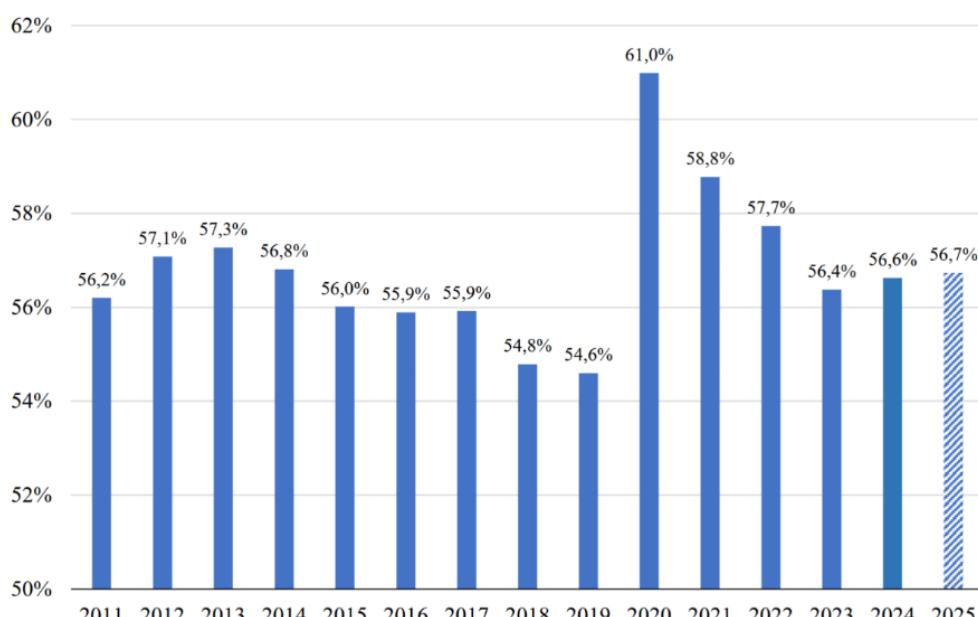
La prévision de déficit public pour 2025 s'élève à 5,4 points de PIB contre 6 points en 2024. Le déficit public demeurera, en toute hypothèse, très largement supérieur au seuil de 3 points de PIB si bien que la France restera soumise à la procédure de déficit excessive ouverte par le Conseil de l'UE en juillet 2024.

3. Les dépenses publiques

→ Les dépenses publiques 2024 sont estimées à 56,6 % de PIB, en hausse de 0,2 % sur 2023

Les dépenses publiques augmenteraient de 3,8% en valeur pour atteindre 56,6 points de PIB. La prévision pour 2025 est une stabilité du poids de la dette publique dans le PIB, du fait de l'abandon ou de l'amoindrissement des mesures d'économies lors du débat parlementaire. C'est le cas des efforts demandés aux collectivités territoriales sur leurs dépenses de fonctionnement, qui ont été allégés (+3 Md€).

Graphique 8 : poids des dépenses publiques hors CI dans le PIB (en %)



Source : Insee, prévisions PLF-PLFSS pour 2024 et 2025 amendées

4. Les principales mesures du PLF 2025 pour les collectivités locales

→ Fonds d'aide à l'électrification rurale (Facé)

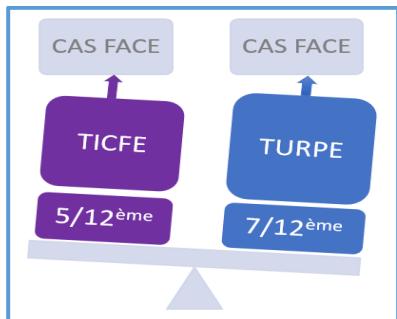
La loi de finances pour 2025 a introduit, dans ses articles 7 et 36, la réforme du financement des aides à l'électrification rurale qui prévalait avec la gestion du compte d'affectation spéciale (CAS) Facé.

L'enveloppe du CAS Facé est alimentée par un prélèvement annuel, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution, sur les recettes du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE).

Ce système de financement, dont l'origine remonte à 1936, permettait le financement de l'entretien et de la modernisation des réseaux au moyen d'une ressource d'emploi provenant de l'utilisation des réseaux, et assurait une péréquation entre les zones urbaines et rurales.

La modification de la loi conduit à ce que l'enveloppe des aides à l'électrification soit en partie financée par un prélèvement sur le produit national de l'accise sur l'électricité (TICFE). De nombreux syndicats départementaux d'énergie ont exprimé leur inquiétude face à cette réforme qui pourrait gravement affecter l'efficacité du service public de distribution d'électricité. Les craintes sont de plusieurs ordres :

- L'incertitude quant à la pérennité des ressources issues du prélèvement sur la TICFE, dont le montant est susceptible d'évoluer chaque année en fonction du vote du budget de l'Etat (d'autant que l'augmentation initialement envisagée pour 2025 de la TICFE, qui était destinée à abonder le fonds d'électrification, a été rejetée par les parlementaires).
- La perspective que les fournisseurs d'électricité (assujettis à la TICFE) répercutent la charge sur les consommateurs.



- Une complexification du schéma de financement qui est alimenté par 2 sources (la TICFE pour 5/12^{ème} de l'enveloppe, et le TURPE pour 7/12^{ème}), et donc une difficulté accrue pour les syndicats à effectuer des anticipations de recettes.

→ Fonds Vert (Programme 380)

Le Fonds Vert finance les projets des collectivités portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics ou l'adaptation des infrastructures au changement climatique. Dans le cadre de la loi de finances pour 2025, le montant d'enveloppe du fonds est abaissé à 1 Md€ contre 2,5 Mds€ en 2024.

Les priorités du fonds évoluent également, ce qui augure d'une nouvelle baisse du soutien aux projets de rénovation de l'éclairage public, après celle de l'an dernier, voire la fin du financement en la matière.

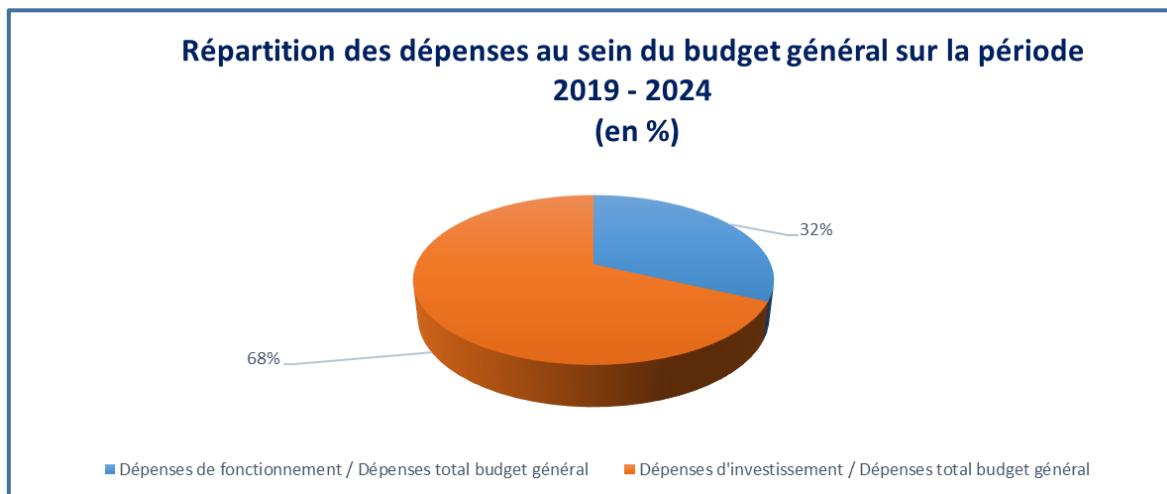
→ Plan France Très Haut Débit (Programme 343)

Le financement de l'Etat aux projets de déploiement FTTH se matérialise dans le programme 343 et plus particulièrement l'action « Réseaux d'Initiative Publique ». Dans la loi de finances pour 2025, cette action n'est plus dotée en enveloppe nouvelle, en revanche il donne lieu à une inscription de crédits de paiement de 200 M€ cette année pour honorer les engagements de financement pris antérieurement.

La rédaction du projet de loi venait préciser les projets concernés par ces engagements de financement antérieurs, dont la Phase 2 du projet FTTH audiovisuel pour lequel une aide d'Etat de 9,5 M a été notifiée. Dans la version définitive de la loi de finances, la liste des projets FTTH ne vient pas figurer, mais cela ne paraît pas de nature à remettre en cause l'engagement financier sur la Phase 2 audiovisuelle.

II - SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal est un budget majoritairement axé sur le volet investissement (68 % des charges).



1. Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement exprimées en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits des services	791k€	781k€	790k€	918k€	1 228k€	1 320k€
Dont refacturation frais de personnel aux budgets annexes	500k€	548k€	549k€	599k€	748k€	832k€
Dont refacturation frais généraux aux budgets annexes	100k€	138k€	148k€	200k€	246k€	233k€
TICFE	4 428k€	4 081k€	4 524k€	5 831k€	6 165k€	6 058k€
Subventions (ADEME, Région, PCT,etc...)	204k€	385k€	567k€	1 277k€	1 496k€	1 337k€
Autres produits de gestion courante	1 298k€	1 185k€	1 550k€	1 567k€	1 735k€	1 986k€
Redevance ENEDIS	1 097k€	1 075k€	1 401k€	1 309k€	1 357k€	1 404k€
vente CEE et frais de gestion EP	201k€	111k€	150k€	258k€	377k€	582k€
Atténuation de charges	36k€	7k€	16k€	49k€	29k€	119k€
Reprises sur provisions	k€	k€	k€	k€	262k€	268k€
Produits exceptionnels	4 842k€	531k€	72k€	60k€	k€	k€
TOTAL recettes de fonctionnement	11 598k€	6 970k€	7 520k€	9 701k€	10 914k€	11 088k€

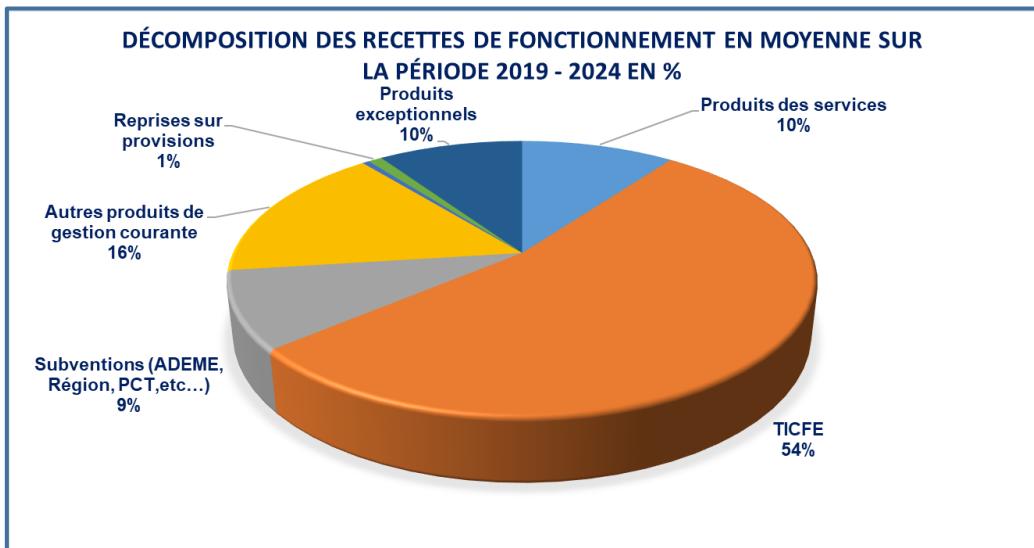
Les **recettes réelles de fonctionnement** atteignent 11,1 M€ en 2024, en hausse de 2 % par rapport à 2023. Elles progressent à une moyenne annuelle de 11 % (hors éléments exceptionnels) sur la période 2019-2024.

Cette dynamique tient à 3 principaux facteurs :

- La bonne tenue de l'impôt électrique, avant la « nationalisation » de sa gestion en 2023.
- Les services facturés aux collectivités (missions d'accompagnement, diagnostics), qu'on retrouve dans les dépenses de gestion.
- Un effet périmètre : le financement de la PCT (part couverte par le tarif) par ENEDIS est comptabilisé en section de fonctionnement depuis 2022 (1 M€).

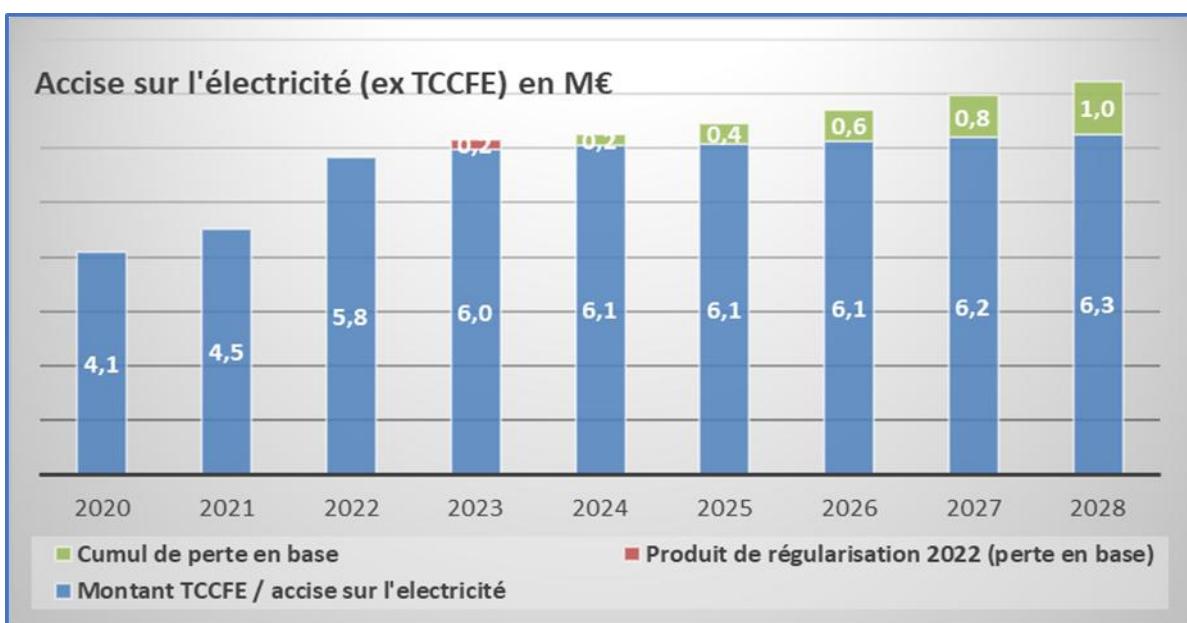
Les éléments non récurrents, principalement la vente des CEE collectés auprès des collectivités notamment sur l'Eclairage Public, ont pu jouer significativement sur le résultat comme sur la période 2019-2020. Les ventes de CEE, qui s'enregistraient en produits exceptionnels jusqu'en 2022 (nomenclature M4), sont depuis comptabilisés en produits courants.

Les CEE sont à l'origine de la progression de 2 % en 2024, avec une recette de 265 k€ contre 80 K€ en 2023. Pour autant, la réforme récemment entrée en vigueur en 2025 sur la valorisation des CEE relatifs à l'Eclairage Public va impacter sensiblement cette dynamique (perte évaluée entre 60 % et 70%).



→ La **TICFE** (accise sur l'électricité) pèse pour plus de la moitié des produits de fonctionnement.

L'impôt électrique a connu une évolution dynamique jusqu'en 2022 sous le régime de la taxe locale (taxe communale sur la consommation finale d'électricité - TCCFE).



Si la forte progression en 2022 tient à un décalage de perception sur l'impôt liquidé au titre de l'année précédente, on retiendra cependant une progression moyenne annuelle de 10 % soit + 250 k€ par an.

A compter de 2023, la part communale de l'accise sur l'électricité est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). La recette des collectivités n'est plus corrélée à une assiette locale mais provient du versement d'une fraction de l'impôt national.

Le versement est calculé sur le produit perçu par la collectivité l'année précédente, majoré de l'inflation et de la variation des quantités d'électricité consommées. Le montant est notifié chaque année par l'Etat.

Pour 2024, le versement au SYADEN a été calculé sur le montant notifié en 2023 qui est inférieur au montant encaissé de l'exercice, ce dernier intégrant les produits de régularisation au titre de 2022.

Ce versement s'est élevé à 6 M€ en 2024 contre une recette de 6,2 M€ figurant au compte de gestion 2023. Il en résulte une perte en base de 200 k€ sur la recette en 2024.

Le cumul sur la période 2024-2028 de cette perte en base représenterait un manque à gagner de 1 M€.

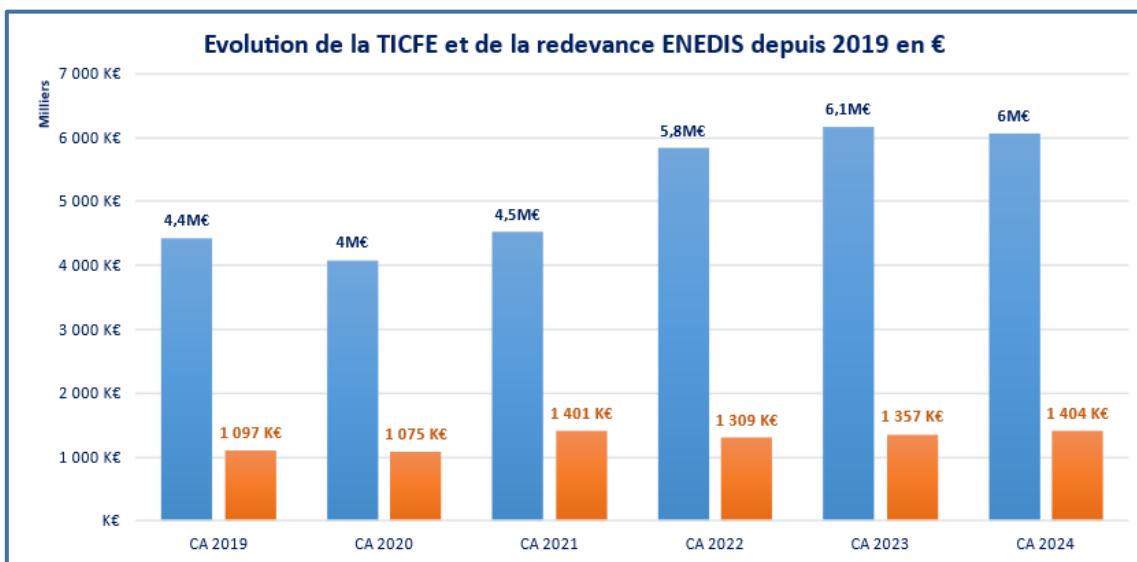
Un recours a été formé auprès de la Préfecture afin de réintégrer les produits de régularisation dans le calcul du versement pour 2024 ainsi que le prévoit la règlementation (article D.2333-5 du CGCT).

Par prudence vis-à-vis de ce recours, la prévision ne prend pas en compte le rebasage. Cette prévision est celle d'une évolution atone de la recette de 1% par an, en lien avec le ralentissement de l'inflation et les incertitudes sur l'évolution des quantités consommées (la variation a été négative sur 2021-2022).

→ La **redevance ENEDIS** est l'autre ressource récurrente du syndicat (13 % des recettes en moyenne).

La redevance a le caractère de compensation au titre de la concession du réseau de distribution d'électricité. Son montant évolue dans un canal entre 1,3 M€ et 1,4 M€ depuis 2021. Cette relative stabilité de la redevance tient au calcul des composantes :

- La redevance de fonctionnement (R1) évolue modestement sur la base de la population desservie.
- La redevance d'investissement (R2) suit la programmation des interventions hors Facé, celles-ci n'ayant pas connues d'évolution majeures sur la période 2021-2024.



→ Les **produits des services** (10%) se répartissent entre les prestations aux tiers et les refacturations aux budgets annexes.

Les recettes de prestations aux collectivités dans les domaines de l'éclairage public et de la maîtrise des énergies progressent de façon constante sur la période. Ces prestations ont une évolution comparable sur les charges de gestion (achats d'études, prestations de suivi).

Les diagnostics en matière d'éclairage public qui sont facturés aux communes s'élèvent à 83 k€ en 2024 contre 64 k€ en 2023.

Les refacturations de charges de structures aux budgets annexes (charges de personnel et frais généraux) suivent le renforcement des effectifs et moyens du syndicat. Elles progressent à une moyenne annuelle de 12%, soit un montant complémentaire de 95 k€ chaque année.

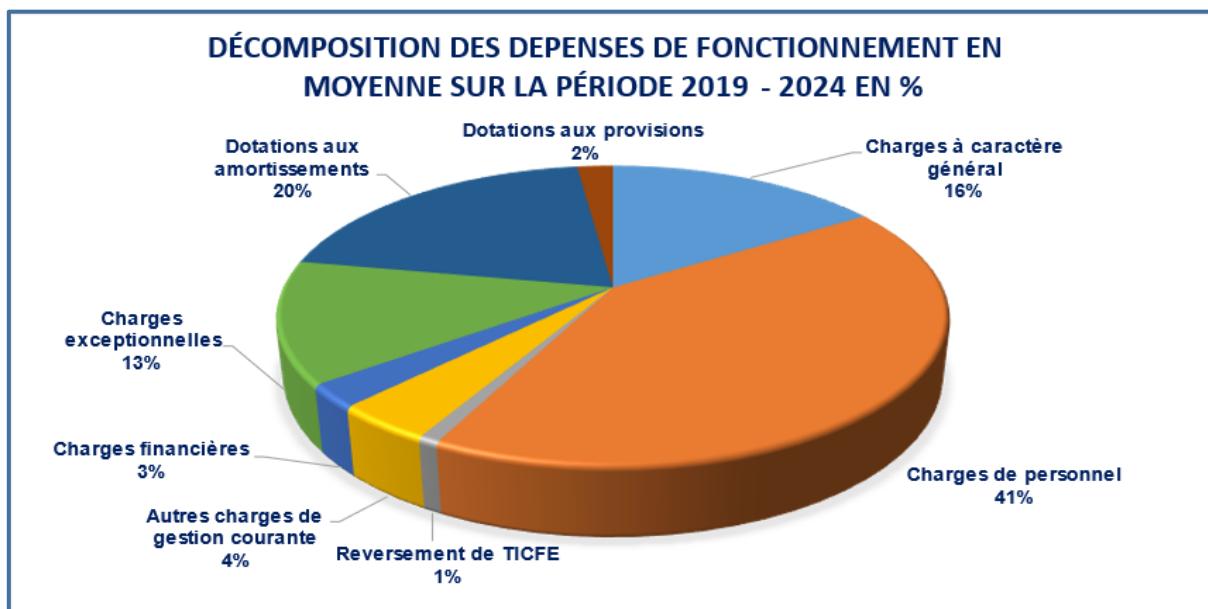
Le montant de refacturation de 1,1 M€ en 2024 est aussi lié à l'imputation nouvelle des charges de structure sur les budget annexes des IRVE et ENR, en plus du renforcement structurel des moyens.

2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement exprimées en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	856k€	801k€	997k€	1 160k€	1 152k€	1 257k€
Charges de personnel	2 206k€	2 409k€	2 596k€	2 857k€	3 003k€	3 190k€
Reversement de TICFE	43k€	67k€	56k€	61k€	51k€	51k€
Autres charges de gestion courante	186k€	179k€	205k€	231k€	321k€	475k€
Dont subvention d'équilibre IRVE	107k€	84k€	114k€	90k€	145k€	272k€
Charges financières	20k€	83k€	127k€	161k€	306k€	278k€
Charges exceptionnelles	4 796k€	366k€	k€	k€	3k€	k€
Dont subvention équilibre THD	223k€	k€	k€	k€	k€	k€
Dotations aux amortissements	820k€	1 040k€	1 159k€	1 439k€	1 692k€	1 688k€
Dotations aux provisions	k€	k€	k€	262k€	268k€	281k€
TOTAL dépenses de fonctionnement	8 927k€	4 943k€	5 140k€	6 170k€	6 797k€	7 221k€

Les **dépenses de fonctionnement** (hors charges exceptionnelles) évoluent pratiquement au même rythme que les recettes soit une progression annuelle de 12% sur la période 2019-2024.

Elles sont principalement constituées par les charges de personnel (41 %), les dotations aux amortissements (20 %) et les charges à caractère général (16 %).



→ Les **dépenses de personnel** progressent de 200 k€ par an (+ 7 %) dans le sillage du développement des missions du syndicat.

La progression en valeur est à pondérer du montant des refacturations aux budgets annexes (832 k€ en 2024). Ainsi, le solde réellement à charge pour le budget principal est de 2 360 k€ après retraitement. Ce poste est en hausse de 100 k€ soit + 4,6 % par rapport à l'exercice 2023 (2 254 k€ après retraitement).

La dynamique sur le personnel tient également à un effet prix, soit l'impact des mesures nationales dont l'augmentation générale du point d'indice des agents publics à 3,5 % en 2022.

→ Les **charges à caractère général** suivent également le renforcement de la structure de gestion.

La progression des charges à caractère général est alignée sur les dépenses de fonctionnement totales soit une progression annuelle de 12 %, ce qui représente un complément annuel de 115 k€.

Le développement des missions d'appui aux collectivités a un impact haussier sur les frais d'études et AMO (diagnostic, suivi de mission).

Les dépenses de structure augmentent avec la location d'espaces supplémentaires pour le siège. L'électrification de la flotte automobile s'est accompagnée d'une évolution de sa gestion, priorisant les locations de véhicules, avec un transfert de la charge sur la section de fonctionnement.

Un transfert comparable à la section de fonctionnement concerne les dépenses à caractère informatique, du fait de l'évolution de la nature des contrats et le recours au cloud (SAAS).

On observe toutefois un ralentissement des charges à caractère général sur 2023-2024, autour de 4 %, malgré les dépenses ponctuelles liées à l'agrandissement du siège.

→ **Les charges financières** sont liées au cycle d'endettement de la collectivité et font l'objet de commentaires dédiés (partie VII).

→ **Des provisions budgétaires** sont constituées depuis 2022 pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité des créances émises sur les collectivités, concernant des participations aux travaux d'électrification.

La provision inscrite au cours d'une année est repise en recette de fonctionnement l'année suivante. Ainsi, la charge nette de la provision correspond au montant de la variation entre 2 exercices (+ 13 k€ en 2024).

3. Recettes d'investissement

Recettes d'investissement exprimées en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
FCTVA	155k€	89k€	941k€	25k€	18k€	9k€
Subvention d'investissement	7 997k€	4 286k€	7 716k€	7 294k€	5 830k€	6 329k€
Remboursement TVA concessionnaire	1 765k€	2 471k€	158k€	k€	k€	k€
Emprunt	k€	10 000k€	k€	1 700k€	4 000k€	k€
Comptes de tiers	647k€	553k€	544k€	694k€	811k€	1 590k€
Recettes diverses	2 584k€	3 512k€	1 320k€	1 441k€	1 698k€	1 823k€
TOTAL recettes d'investissement hors 1068	13 148k€	20 911k€	10 679k€	11 155k€	12 357k€	9 752k€

Les **recettes d'investissement** hors emprunt sont principalement constituées des subventions reçues pour le financement des programmes d'électrification.

→ Les **subventions Facé** représentent la principale source de subvention à hauteur de 70 %, soit un montant de 4,4 M€ en 2024. Les participations des collectivités pèsent pour 17 % soit 1 M€ pour 2024.

→ Les **opérations liées à la TVA**, qu'il s'agisse des remboursements du FCTVA et des transferts de droits à déduction, ont pris fin depuis l'assujettissement à la TVA des dépenses d'électrification en 2021. Ainsi, la TVA sur ces dépenses est récupérée par la voie fiscale.

Quelques remboursements du FTCVA demeurent pour l'équipement des services du syndicat (matériels).

→ **Les opérations faites pour le compte de tiers** n'affectent pas le patrimoine syndical. Les recettes sont équilibrées par des dépenses d'un même montant, à quelques décalages près d'un exercice à l'autre.

→ Les **recettes diverses** matérialisent les flux d'amortissement, et donc l'autofinancement du budget.

4. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement exprimées en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Remboursement en capital de la dette	144k€	337k€	545k€	541k€	815k€	901k€
Immobilisations incorporelles	18k€	60k€	243k€	199k€	115k€	17k€
Subvention d'équipement versée	5 066k€	1 949k€	1 998k€	1 261k€	1 516k€	1 294k€
Immobilisations corporelles	30k€	35k€	27k€	58k€	105k€	54k€
Travaux sur les réseaux	9 535k€	7 556k€	7 675k€	10 851k€	9 936k€	9 412k€
Participation SEM ELO et parts AFL	k€	k€	595k€	k€	k€	k€
Compte de tiers	647k€	553k€	544k€	694k€	786k€	1 957k€
Flux d'ordres	1 765k€	2 471k€	162k€	k€	k€	135k€
TOTAL Dépenses d'investissement	17 205k€	12 961k€	11 788k€	13 604k€	13 273k€	13 769k€

→ Les **immobilisations incorporelles** s'adressent en bonne partie aux dépenses de logiciels. La baisse visible en 2024 tient à un transfert de charge sur la section de fonctionnement, comme vu précédemment.

→ Les **subventions** s'inscrivent dans le programme des aides à la rénovation de l'éclairage public.

Depuis 2022, le montant des aides versées oscille entre 1,3 M€ et 1,5 M€. Dans la mesure où ces financements étaient complétés par des participations du fonds vert, il faut s'attendre dans la conjoncture actuelle à ce que l'enveloppe des aides du SYADEN soient encore plus sollicitée.

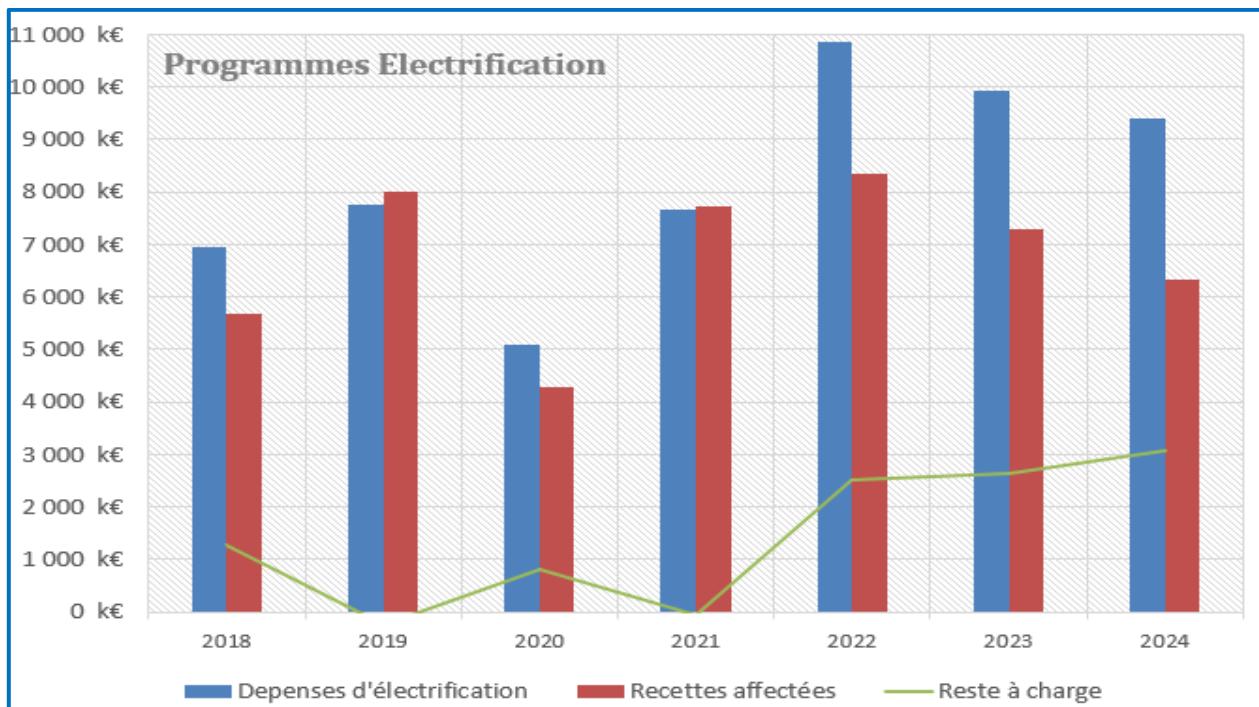
Sur la période 2019-2021, les subventions comprenaient également les dotations d'investissement versées au budget annexe THD. Ces financements avaient un caractère transitoire, pour accompagner le lancement de la concession d'aménagement numérique, le syndicat y ayant mis un terme dès que le budget annexe générait suffisamment de ressources.

→ Les **travaux sur le réseau public d'électricité** s'organisent entre les diverses programmations : Facé (renforcement, extension, effacement et sécurisation), la programmation Article 8 et les financements pour travaux d'extensions du réseau électrique utilisant la Part Couverte par le Tarif (PCT), enfin la programmation syndicale.

Cet ensemble forme l'essentiel des dépenses d'investissement du budget principal. Au plan budgétaire, ces programmations sont individualisées au sein d'opérations dédiées permettant un suivi analytique.

L'analyse portant sur la dépense nette à la charge du syndicat fait ressortir une évolution dans la couverture par les recettes du Facé et les participations diverses (intégrant le financement d'ENEDIS sur la PCT qui est comptabilisé en fonctionnement).

La dépense nette à charge se creuse passant d'environ 10 % jusqu'en 2020 (dépense nette des compensations de la TVA, comme indiqué précédemment) à 25 % sur 2022-2024. Le reste à charge pour le budget du SYADEN s'établit à 2,5 M€ en moyenne sur ces 3 dernières années.



Sur l'augmentation du reste à charge pesant sur le syndicat, il apparaît que les dépenses d'électrification ont franchi un palier en 2022 pour se hisser à 9,5 M€ HT. Ces éléments sont tirés par la dynamique observée sur les travaux d'extensions électriques, des nombreux projets d'effacement financés sur fonds propres, ceci corrélé à une hausse généralisée des prix des travaux au cours de ces dernières années, tandis que les niveaux d'enveloppes d'aides notamment du Facé ont stagné. De plus, les décalages dans l'encaissement des aides Facé et la mise à niveau des participations des collectivités et des tiers usagers du service confortent cette tendance.

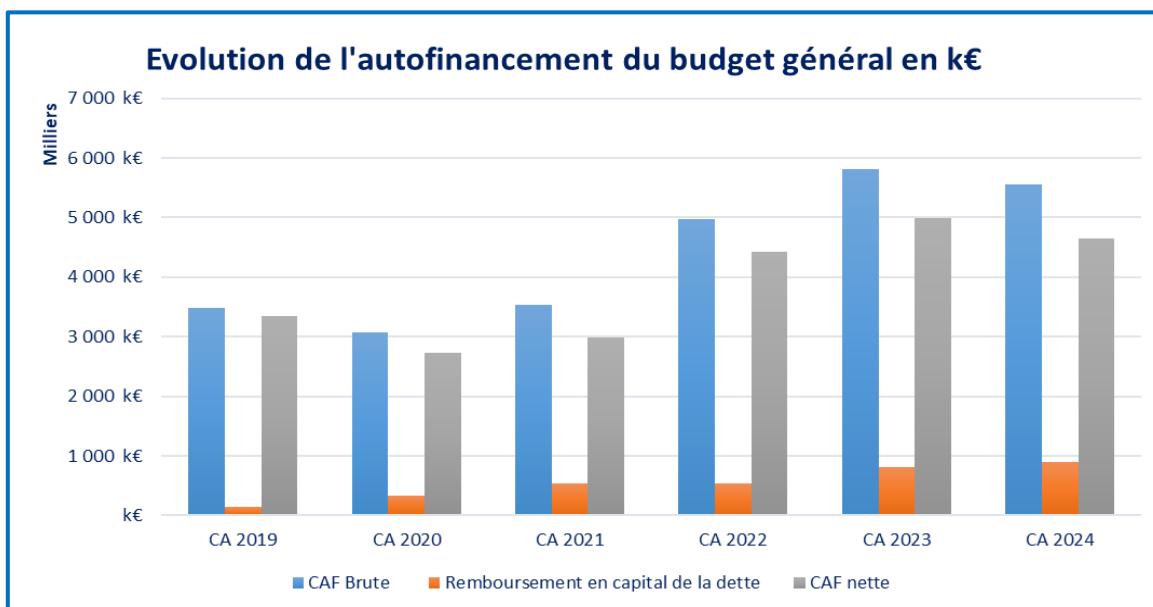
5. Capacité d'autofinancement et endettement

Autofinancement en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
CAF Brute	3 445 k€	2 901 k€	3 466 k€	4 909 k€	5 551 k€	5 287 k€
Remboursement en capital de la dette	144 k€	337 k€	545 k€	541 k€	815 k€	901 k€
CAF nette	3 301 k€	2 564 k€	2 921 k€	4 369 k€	4 736 k€	4 387 k€

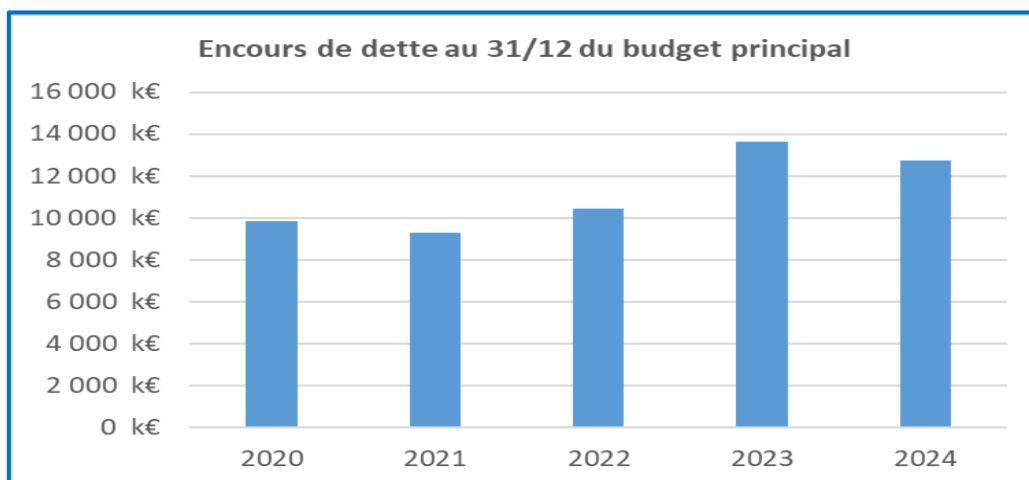
La capacité d'autofinancement (CAF) brute ou épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de réaliser l'équilibre budgétaire.

Le taux de CAF brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement), qui était d'environ 45 % jusqu'en 2021, se hisse ensuite à 50% favorisé par un effet périmètre (comptabilisation nouvelle de la recette PCT en fonctionnement).

La CAF nette, soit la CAF brute après remboursement de l'annuité en capital de la dette, correspond au montant disponible pour financer des dépenses d'équipement ou se désendetter. La CAF nette évolue dans les mêmes proportions que la CAF brute, ce qui traduit un endettement maîtrisé du budget.



L'encours de dette a reflué de 1 M€ en 2024 pour s'établir à près de 13 M€, aucun nouvel emprunt n'ayant été fait sur l'exercice. La capacité de désendettement (ratio qui exprime la soutenabilité de la dette) se maintient à 2,5 ans sur la période, nettement à distance du 1^{er} seuil d'alerte à 10 ans.



6. Le personnel du SYADEN en 2024, entre diversité et compétences

L'évolution des charges de personnel au chapitre 012 depuis 2018 est la suivante :

	Effectif au 31/12/N	Dépenses réelles
2018	39	1 908 102,43 €
2019	42	2 205 992,09 €
2020	46	2 408 901,57 €
2021	48	2 596 342,53 €
2022	49	2 857 000,00 €
2023	51	3 002 624,55 €
2024	54	3 179 907,33 €

Sur les dépenses de personnel en 2024, les dépenses effectives représentent 93,66 % du montant budgétaire.

Les effectifs

En 2024, outre le remplacement de certains agents partis, 4 agents ont été intégrés sur les 6 recrutements envisagés. Fin 2024, le SYADEN totalise donc 53 équivalents temps plein (ETP) au sein de sa structure, correspondant à 54 agents (dont 1 alternant).

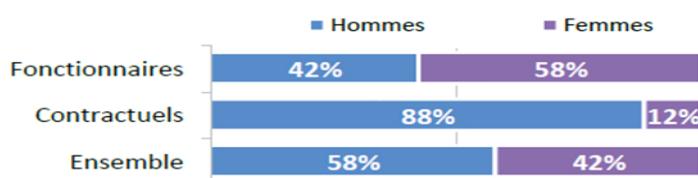
Le dernier organigramme présente la répartition suivante de ces ETP par direction :

- Direction Générale : 2 ETP
- Direction Ressources : 16,6 ETP
- Direction Territoires : 11 ETP (dont 1 alternant)
- Direction Aménagement et Usages du Numérique : 9,8 ETP
- Direction Transition Énergétique : 12,6 ETP

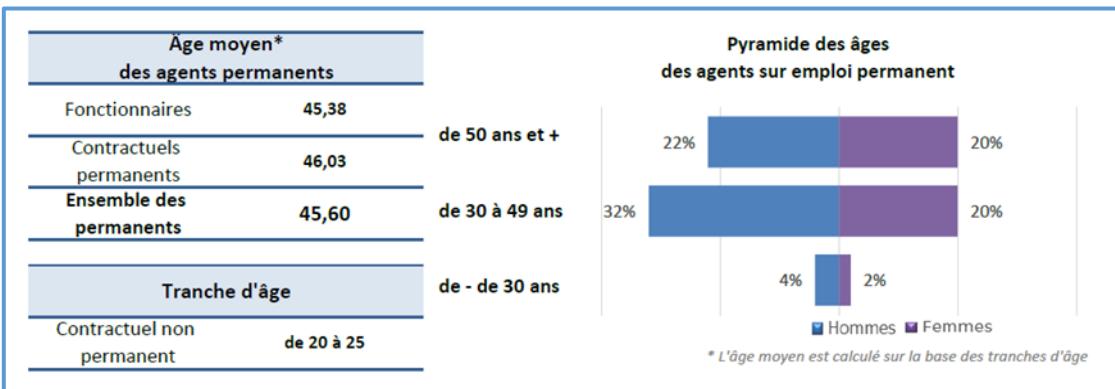
Les effectifs sont décomposés comme suit :

Catégorie	Filière Administrative	Filière Technique	Total	En %
C	11	0	11	20,37%
B	5	19	24	44,45%
A	5	13	18	33,33%
Alternant	0	1	1	1,85%
Total	21	33	54	100%

Il y a 33 agents titulaires et 20 agents contractuels (15 en CDD et 5 en CDI de droit public) et 1 alternant. La répartition Femmes/Hommes est la suivante (synthèse RSU 2023) :



La pyramide des âges montre que les agents du SYADEN ont 46 ans en moyenne (synthèse RSU 2023).



Au 1^{er} janvier 2024, le syndicat ayant dépassé le seuil des 50 agents, des élections professionnelles ont été organisées le 14 janvier 2025 et un Comité Social Territorial a été installé en suivant.

III. LES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Dans ce contexte incertain, à l'instar des collectivités publiques, le SYADEN a pour ambition de soutenir l'investissement local à travers le maintien de ses engagements en faveur d'un aménagement durable et connecté du territoire audois.

1. Présentation synthétique du budget primitif 2025

Section de fonctionnement en €	BP 2025	Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 442 k€	TOTAL Recettes d'investissement	30 783 k€
<i>Dont produits des services (hors refacturation de charges aux BA)</i>	262 k€	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	13 591 k€
<i>Dont refacturation charges aux budgets annexes</i>	1 026 k€	<i>Dont affectation en réserve (1068)</i>	2 798 k€
<i>Dont TICFE</i>	6 080 k€	<i>Dont FCTVA</i>	12 k€
<i>Dont subventions (ADEME, Région, PCT, etc..)</i>	1 029 k€	<i>Dont subvention d'investissement</i>	6 968 k€
<i>Dont redevance ENEDIS</i>	1 418 k€	<i>Dont remboursement TVA concessionnaire</i>	
<i>Dont vente CEE et frais de gestion EP</i>	387 k€	<i>Dont emprunt</i>	
<i>Dont atténuation de charges</i>	10 k€	<i>Dont comptes de tiers</i>	5 694 k€
<i>Dont reprises sur provisions</i>	281 k€	<i>Dont recettes diverses</i>	
<i>Dont produits exceptionnels</i>	k€	<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	1 722 k€
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>	10 949 k€	TOTAL Charges d'investissement	30 783 k€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	21 442 k€	<i>Dont remboursement en capital de la dette</i>	899 k€
<i>Dont charges à caractère général</i>	1 316 k€	<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	30 k€
<i>Dont charges de personnel</i>	3 442 k€	<i>Dont subvention d'équipement versée</i>	2 438 k€
<i>Dont reversement de TICFE</i>	62 k€	<i>Dont immobilisations corporelles</i>	65 k€
<i>Dont autres charges de gestion courante (hors subvention d'équilibre IRVE/FI)</i>	180 k€	<i>Dont travaux sur les réseaux</i>	13 156 k€
<i>Dont subvention d'équilibre IRVE</i>	250 k€	<i>Dont participation SEM ELO et parts AFL</i>	1 500 k€
<i>Dont charges financières</i>	507 k€	<i>Dont compte de tiers</i>	5 800 k€
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	90 k€	<i>Dont flux d'ordre - reprises de subventions</i>	k€
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	1 722 k€	<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>	2 045 k€
<i>Dont dotations aux provisions</i>	282 k€	<i>Dont crédits de réserve</i>	4 851 k€
<i>Virement à la section d'investissement</i>	13 591 k€		
Solde de fonctionnement yc reports	k€	Solde d'investissement yc reports	k€

Les principales **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

- Une stabilité du montant de l'accise sur l'électricité à 6 080 k€ (pour rappel 6 058 k€ en 2024), qui n'intègre pas l'hypothèse d'un rebasage.
- Une stabilité aussi du montant de la redevance ENEDIS à 1 418 k€ (pour rappel 1 404 k€ en 2024).
- Les subventions sont attendues à 1 014 k€ en baisse par rapport à 2024 (1 326 k€), le financement d'ENEDIS sur la PCT venant s'ajuster à l'évolution de la dépense du syndicat (de 2,8 M€ en 2023 à 2 M€ en 2024) avec un décalage d'un an.
- Les refacturations aux budgets annexes sont évaluées à 1 026 k€ en diminution par rapport à 2024 (1 065 k€), traduisant par là même les efforts de gestion.

Pour les **dépenses de fonctionnement**, les principaux postes sont les suivants :

- Les charges de personnel s'établiraient à 3 442 k€ soit un montant proche de celui inscrit au budget primitif 2024 (3 395 k€). Les charges de personnel sont concernées par la hausse de la CNRACL, la progression naturelle des carrières et l'impact en année en pleine des recrutements effectués l'an passé.

- Les charges à caractère général pour 1 316 k€ sont principalement constituées des achats de diagnostics en matière d'éclairage public (200 k€), les prestations d'études, de sous-traitance et les services applicatifs nécessaires à l'exercice des missions (315 k€), et la location du siège (140 k€).

Ces charges affichent une progression de 5 % sur 2024 soit un complément de 60 k€, pour les besoins de l'accompagnement de la structuration du SYADEN et le renforcement de la base de données.

- La subvention d'équilibre au budget annexe IRVE d'un montant de 250 k€, soit une baisse de 22 k€ sur 2024 au regard des anticipations de recettes sur l'activité.
- Les charges financières sont estimées à 507 k€, en bonne partie constituées par les intérêts sur les lignes et crédits de trésorerie. Les comptes de bilan font apparaître d'importantes créances et subventions restant à encaisser et qui alourdissent le besoin en fonds de roulement. Le recours à des lignes de trésorerie est donc nécessaire.

En **section d'investissement**, le budget est redimensionné à la hausse sous l'effet des opérations pour le compte de tiers (point III.4), ces dernières n'ayant pas d'incidence sur l'équilibre réel.

En matière de **recettes**, les subventions et participations au programme d'électrification sont attendues en hausse de 639 k€, soit un montant de 6 968 k€ en lien avec le cycle des encaissements sur le Facé.

Du côté des **dépenses**, les principaux postes sont les suivants :

- Les travaux sur le réseau électrique sont budgétés à un total de 13 156 k€ pour couvrir les réalisations sur les programmations antérieures et les engagements nouveaux sur l'exercice (Point III.2)
- Les subventions aux collectivités pour la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 2 438 k€, concernées par l'engagement des dossiers financés classiquement par subventions du SYADEN et au titre de l'enveloppe fonds vert 2024.
- L'augmentation du capital de la SEM ELO (Energies locales d'Occitanie) pour 1 500 k€, au regard de la maturité des projets (point III.3).
- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 899 k€, dans une trajectoire de désendettement.

L'équilibre de la section d'investissement est atteint par un virement de la section de fonctionnement de 13 591 k€ (résultats antérieurs et autofinancement de l'exercice). Il n'est donc pas nécessaire de recourir à un nouvel emprunt en 2025 sur le budget principal.

2. Programme d'électrification

Les crédits pour 2025 se ventilent entre les différentes opérations budgétaires qui distinguent les restes à réaliser de 2024 et les crédits nouveaux de l'exercice.

Opérations budgétaires	RAR 2024	crédits nouveaux	Total budget 2025
Sites isolés et études	124 788	280 000	404 788
54 Facé Renforcement	1 149 017	1 994 000	3 143 017
55 Facé Extension	119 104	945 000	1 064 104
56 Facé Effacement	264 311	563 000	827 311
62 Article 8	385 213	1 100 000	1 485 213
63 Programmation syndicale	279 957	640 000	919 957
64 PCT	973 696	2 195 000	3 168 696
66 Facé Sécurisation	343 348	1 800 000	2 143 348
TOTAL	3 639 434	9 517 000	13 156 434

La ventilation des recettes du Facé sur ces opérations est susceptible d'évoluer à la faveur de la nouvelle règle de fongibilité des crédits, prenant en compte les besoins prioritaires observés sur le territoire.

3. Apport en capital à la Sem ELO

La SEM conçoit et met en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables en développement propre ou dans le cadre de participations à des sociétés dédiées.

Elle a été constituée en 2018 avec un capital social initial de 1,4 M€ dont une participation majoritaire du syndicat de 1,2 M€ (85 %). La SEM a également bénéficié en 2024 d'une avance en compte courant d'associés du SYADEN de 0,5 M€.

Les fonds propres de la SEM sont principalement employés dans le financement des apports en capitaux et des prêts actionnaires aux sociétés filiales de production de l'hôpital de Carcassonne et de Laroque de Fa, ce qui représente un engagement total de 1 M€.

L'activité de développement de la SEM permet de proposer, à un stade avancé, un portefeuille de projets énergétiques ambitieux, diversifié et qualitatif. Ce portefeuille comprend une quinzaine de projets photovoltaïques avec un départ en construction sur la période 2025-2026.

Ces projets représentent un coût d'investissement global de 57 M€ pour un financement bancaire à hauteur de 80 %, cette hypothèse étant en phase avec le profil de rentabilité des actifs. Par soustraction, les apports d'actionnaires s'élèveraient à 11 M€ avec une part nette revenant à la SEM de 3,3 M€, au prorata de son engagement sur 2025-2026.

Cet objectif de levée de fonds de la SEM (3,3 M€) serait financé par le SYADEN pour près de la moitié soit 1,5 M€ en 2025. Dans les règles actuelles de l'actionnariat, un apport de ce montant du syndicat déclencherait un appel en contrepartie de 250 k€ auprès des minoritaires (15 %).

Type	Nom ou lieu	Capacité	Unité	Année construction	Montant CAPEX en K€	Portage via SPV/en propre	% actionnariat SEM	Fonds propres en K€ - Part SEM
PV toiture	LIMOUSIS ACCUEIL GROTE	146	kWc	2 025	139	En propre	100%	28
PV ombrières	VILLENEUVE LA COMPTAL	301	kWc	2 024	521	En propre	100%	104
PV ombrières	PENNAUTIER OMBRIERES	309	kWc	2 025	464	En propre	100%	93
PV ombrières	MONTREDON-DES-CORBIERES	316	kWc	2 025	477	En propre	100%	95
PV ombrières	VILLEGAILHENC OMBRIERES	498	kWc	2 025	643	En propre	100%	129
PV ombrières	GRUISSAN OMBRIERES WATTEOS	2 500	kWc	2 025	3 000	SPV	19%	114
PV ombrières	CASTELNAUDARY APPERT	11 276	kWc	2 026	12 255	SPV	20%	490
PV sol	NARBONNE SPN VALOREM	12 000	kWc	2 025	10 000	SPV	10%	200
PV sol	MOUX CARRIERE	301	kWc	2 026	365	SPV	51%	37
PV sol	SERVIES-EN-VAL	302	kWc	2 026	327	SPV	51%	33
PV sol	POMAS CITOYENS	500	kWc	2 026	504	SPV	40%	40
PV sol	TREILLES-CARRIERE	937	kWc	2 026	920	SPV	40%	74
PV sol	CONQUES CAZABAN ENGIE	8 600	kWc	2 026	6 884	SPV	40%	551
PV sol	SAINT-FRICHOUX DEV ENR	8 742	kWc	2 026	7 818	SPV	26%	407
PV sol	PENNAUTIER CVE BOSC	11 470	kWc	2 026	12 483	SPV	35%	874
Total		58 197	kWc		56 799			3 269

Afin de porter les fonds propres complémentaires au niveau utile de 3,3 M€, un élargissement de l'assiette du capital et une modification de sa structure, visant à accueillir de nouveaux actionnaires, sont recherchés. Des discussions sont en cours, notamment avec des établissements financiers ou partenaires économiques régionaux.

L'AG des actionnaires se prononcera avant l'été 2025 sur ces évolutions qui auraient pour conséquence de porter le nouveau capital social à hauteur 4,7 M€, tout en abaissant la pondération du syndicat.

4. Opérations pour le compte de tiers : la gestion déléguée des crédits de l'ADEME

Le SYADEN assure la gestion déléguée des crédits du fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) conclu en octobre 2024.

Le fonds chaleur vise à financer les projets de développement des énergies thermiques renouvelables (bois-énergie, géothermie, eau-chaude sanitaire) menés par des acteurs publics ou privés. La délégation au syndicat porte sur la gestion financière des aides et l'animation des porteurs de projets pour la période 2024-2026. L'enveloppe prévisionnelle maximale déléguée s'élève à 4,9 M€ sur la durée du contrat. La mise à disposition des fonds prend la forme du remboursement d'avance, avec une avance initiale de 700 k€ versée au SYADEN en 2024.

L'instruction des demandes financières présentées au syndicat, ou celles en cours de finalisation suite à l'accompagnement au montage fourni par nos services, génèrent un besoin en financement de 2,4 M€ cette année.

Ce besoin tient à l'ampleur de plusieurs projets de production biomasse et géothermie, pour des montants d'aide supérieurs à 500 k€, portés par des bailleurs sociaux et des entités privées. Cette programmation est conditionnée à une confirmation par l'ADEME des fonds mis à la disposition en 2025.

Eu égard aux restrictions du budget de l'Etat sur 2025, l'ADEME ciblera les projets les plus matures fléchés sur les contrats CCRT.

La gestion déléguée est retracée au chapitre budgétaire des opérations pour le compte de tiers, et dans ce cas les dépenses sont strictement équilibrées par des recettes externes. Par conséquent, la gestion déléguée du CCRT n'affecte pas les fonds propres du syndicat.

5. Le budget vert

La loi de finances pour 2024 a introduit l'obligation pour les collectivités de mettre en place une budgétisation verte. Elle prend la forme d'une annexe au compte administratif permettant de classer les dépenses budgétaires selon leur impact pour la transition écologique.

L'évaluation est menée pour les seules dépenses d'investissement réalisées sur le patrimoine syndical, ce qui exclut les subventions en matière d'éclairage public ou les bornes de recharge installées sur les terrains communaux.

L'analyse se réfère à la nomenclature européenne (UE 2020/852). Pour 2024, l'analyse porte uniquement sur l'axe n°1 *Atténuation du changement climatique* de la nomenclature et sur les seules dépenses du budget principal, c'est-à-dire les dépenses d'extensions, de renforcement, de sécurisation et de mise en esthétique du réseau de distribution d'électricité.

L'impact pour la transition écologique de nos dépenses sur le réseau d'électricité a été qualifié de « neutre ». Cette qualification par défaut a été retenue en l'absence d'informations suffisantes permettant de relier les investissements sur le réseau électrique à une trajectoire complète de décarbonation.

L'évaluation s'élargit en 2025 aux budgets annexes et à l'axe 6 *Préserver la biodiversité* de la nomenclature.

Par ailleurs, dans la lignée des obligations concernant la commande publique relatives aux articles L.224-7 à L.224-8-2 du code de l'environnement, la poursuite du verdissement de la flotte automobile du syndicat va être menée sur la période 2025-2027, composée à ce jour de 20 véhicules comprenant :

- 13 véhicules à faibles ou très faibles émissions (dont 4 sont la propriété du SYADEN)
- 7 véhicules thermiques

Tenant compte des besoins pour la bonne réalisation des missions de la structure (déplacement des agents techniques sur tout le territoire départemental voire régional), de l'évolution du nombre d'agents, de

l'obsolescence de certains véhicules (notamment deux Renault Zoé de 2018) et des prix attractifs obtenus dans le cadre de l'achat groupé de véhicules porté par le SYADEN, il est prévu deux véhicules en moins sur 2025 avec un renouvellement de la flotte composée de véhicules électriques ou hybrides permettant des économies de fonctionnement de 8 000€ sur l'année (location véhicules + diminution des frais de carburant).

Une réduction du nombre de véhicules thermiques à 3 est envisagée à l'horizon 2027.

6. Perspective en matière de gestion du personnel : performance et optimisation

Contexte sur l'évolution de la masse salariale

La loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 mettent en avant 2 points financiers importants liées à la fonction publique :

- L'augmentation des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 4 points en 2025.
Il est d'ores et déjà annoncé qu'une augmentation similaire devrait intervenir pour les années 2026 puis 2027. Le taux sera donc de 34,65 % en 2025 contre un taux de 31,65 en 2024.
- L'indemnisation des arrêts maladie passe de 100 % à 90 % pour les agents publics. Durant leur arrêt maladie, les agents ne percevront plus 100 % de leur rémunération mais 90 %, sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

La loi de finances confirme toutefois qu'aucune augmentation générale des salaires des fonctionnaires ne s'appliquera en 2025.

Le projet stratégique du syndicat

Le projet politique du SYADEN s'oriente vers l'accompagnement aux différentes « transitions » écologiques et numériques, au cœur de nos territoires, à commencer par celle énergétique constituant le pilier des ressources de demain, permettant de tendre vers une souveraineté, laquelle devant s'appuyer sur des réseaux énergétiques et numériques publics fiables et résilients sous la responsabilité de notre syndicat. Le sujet du positionnement du syndicat comme « tiers de confiance » dans la gouvernance et l'administration de la donnée énergétique et numérique territoriale sera au cœur de la stratégie globale de notre structure.

La mission régionale du syndicat concernant la distribution l'électricité est une compétence structurante permettant d'avoir un socle d'interventions centrales et de proximité sur les extensions, les enfouissements et renforcements de réseaux. Ce panel fondé autour du réseau s'accompagne autour de missions si chères aux élus sur la performance de l'éclairage public et les bornes de recharge pour véhicules électriques. Une restructuration de la direction qui est vouée à davantage muter vers des fonctions de pilotage et d'ingénierie mutualisée, en synergie avec les autres activités permettra de renforcer ce pôle de missions stratégiques pour le syndicat.

Ensuite, s'agissant de l'ingénierie et du portage de l'investissement dans les projets de transition énergétique (ENR), l'orientation forte vise à structurer sur les plans organisationnel et financier la SEM ELO, en tant qu'outil d'interventions du SYADEN dédié aux ENR. Ainsi, dans la cadre du partenariat renforcé entre le syndicat et ELO, il est prévu une phase de montée en charge de la SEM avec pour objectif l'intégration dans les prochains mois d'un à deux agents du SYADEN au sein de la structure cette dernière.

Sur le volet de l'aménagement numérique, la mise en œuvre de la fin du déploiement de la fibre prévue à l'horizon 2026 va réinterroger la mobilisation des personnels concernés. Ce faisant, de la mutualisation et de l'articulation d'activités s'opéreront en lien avec la direction des territoires, elle-même en charge de la gestion des infrastructures télécoms dites « passives ». De plus, la création récente de Siti11 va aussi permettre de flécher du personnel de la DAUN du SYADEN en appui au développement de ses activités.

Les facteurs d'influence sur les dépenses de personnel

Les facteurs d'influence sur les dépenses de personnel, venant compléter les évolutions législatives ci-avant, sont les suivants :

- Le taux de l'URSSAF Maladie des titulaires qui passent de 8,88 % à 9,88 %.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié à la carrière des agents (avancement d'échelon, de grade, promotion interne, intégration dans la fonction publique).

Sur ce point, les possibilités actuelles d'avancements de grade connus, mais non encore instruits en CST, sont les suivants : 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe (Direction Ressources), 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Direction Territoires), 2 Ingénieurs Principaux (Direction Territoires, Direction Aménagement et Usages du Numérique) et 1 Technicien principal 1^{ère} classe (Direction Territoires).

- L'impact en année pleine des nouveaux postes créés en 2024.
- Les avancements des CDD/CDI seront effectués aux mêmes durées que celles des fonctionnaires, rendant ainsi tous les agents égaux devant les augmentations de salaires.
- Restructuration de la Direction des Territoires au vu des récents départs d'agents (mutations, fin de contrat ou retraite), pour laquelle il est proposé l'évolution vers une direction tournée vers le pilotage et le développement à l'ingénierie mutualisée, en la faveur de la création d'un poste cadre A de coordonnateur en appui à la direction.

Des facteurs qui agissent aussi à la baisse ou en compensation de charges :

- Le nombre d'agents ayant un SFT est en baisse.
- L'obligation nationale de participation à la Prévoyance des agents n'a pas eu d'impact financier pour le syndicat étant donné que ce dernier versait un montant déjà égal à l'obligation (7 € /mois /agent).
- Le syndicat a travaillé à diminuer la cotisation annuelle de l'assurance statutaire du personnel.
- Les agents qui seront mutualisés et/ou fléchés au sein des services ou auprès des partenaires satellites (SEM ELO et Siti 11).
- Des agents sur des postes financés par des subventions ADEME, ou par l'Etat pour l'apprenti.

Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel a été engagée en 2024 pour porter ses fruits à l'horizon de deux ans. En 2025, l'effort sera donc poursuivi, voire accentué pour permettre de limiter la progression des dépenses de fonctionnement, sans toutefois qu'il y ait de dégradation du niveau et de la qualité de service rendu. Les perspectives nationales de réduction des dépenses/recettes doivent permettre d'être plus vigilant et d'ajuster les effectifs aux besoins réels du syndicat.

IV. BUDGET ANNEXE BORNES DE RECHARGE

1. Présentation de la situation financière du BA sur la période 2019 à 2024

Section de fonctionnement en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total recettes de fonctionnement	232 k€	299 k€	321 k€	425 k€	506 k€	732 k€
Produits issus des usagers	18 k€	29 k€	55 k€	184 k€	279 k€	367 k€
Pénalités	k€	k€	k€	1 k€	k€	k€
Subvention d'équilibre	107 k€	84 k€	114 k€	90 k€	145 k€	272 k€
Autres recettes	107 k€	90 k€	67 k€	69 k€	k€	k€
Total dépenses de fonctionnement	232 k€	299 k€	321 k€	425 k€	506 k€	732 k€
Energie bornes	84 k€	84 k€	91 k€	163 k€	214 k€	197 k€
Dotations aux amortissements	53 k€	142 k€	153 k€	160 k€	161 k€	161 k€
Charges de personnel						109 k€
Charges financières						18 k€
Autres charges	95 k€	73 k€	78 k€	102 k€	131 k€	246 k€
Solde de fonctionnement hors reports	k€	k€	k€	k€	k€	k€
Section d'investissement en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TOTAL Dépenses d'investissement	96 k€	154 k€	124 k€	318 k€	429 k€	609 k€
Dont construction des bornes	96 k€	69 k€	40 k€	237 k€	347 k€	527 k€
TOTAL Recettes d'investissement	326 k€	426 k€	440 k€	550 k€	754 k€	1 424 k€
Dont subvention	k€	21 k€	k€	74 k€	362 k€	138 k€
Dont emprunt						800 k€
Dont participation des communes et EPCI	66 k€	30 k€	14 k€	k€	k€	k€
Dont excédents antérieurs reportés	134 k€	229 k€	273 k€	316 k€	232 k€	325 k€
Dont Excédent de fonctionnement	72 k€	k€	k€	k€	k€	k€
Solde d'investissement hors reports	229 k€	273 k€	316 k€	232 k€	325 k€	815 k€

Le budget est exprimé en € HT

L'activité de recharge pour véhicules électriques à une qualification de service public administratif (SPA), à la différence des autres budgets annexes (SPIC), ce qui signifie que le déficit d'exploitation des bornes de recharge peut être couvert par une subvention d'équilibre du budget principal.

Ce service s'inscrit dans le réseau public de bornes de recharge de la région Occitanie dit Révéo. Pour rappel, les participations publiques à l'installation et les cotisations communales/intercommunales à l'exploitation des bornes ont été supprimées en 2023.

Les charges sont exclusivement portées par les usagers et le SYADEN qui équilibre le budget annexe.

Les charges d'activités comprennent la fourniture d'électricité pour les besoins du parc, l'amortissement des bornes et les services de maintenance et d'exploitation confiés à l'opérateur de recharge. Elles ont progressé à une moyenne annuelle de 25% dans le sillage de la croissance du parc qui atteint 150 bornes en 2024.

En recettes d'investissement, les subventions proviennent des participations du Facé sur les bornes en secteur rural dans le cadre du Plan France 2030. Ces subventions viennent minorer la charge d'amortissement des bornes.

En 2024, le budget IRVE présente un solde d'investissement hors reports de 815 k€, essentiellement lié à l'emprunt de 800 k€ contracté cette même année. En intégrant les restes à réaliser de l'année 2024, le solde global disponible s'élève à 560 k€ en fin d'année.

2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets

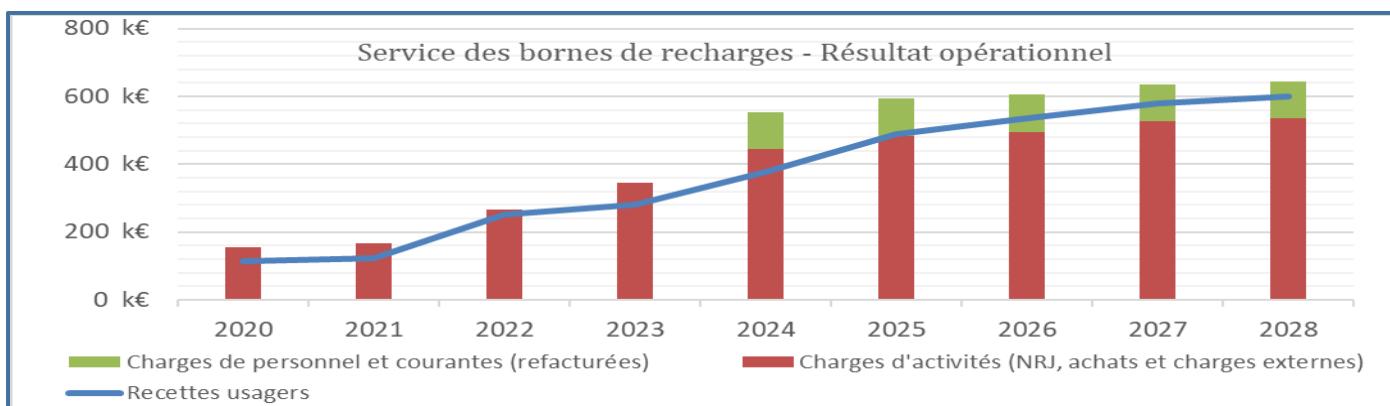
Section de fonctionnement en €	BP 2025	Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement	872 k€	TOTAL Recettes Investissement	1 240 k€
<i>Produits issus des usagers</i>	474 k€	<i>Dont subvention</i>	177 k€
<i>Subvention d'équilibre</i>	241 k€	<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>	815 k€
<i>Subvention d'exploitation</i>	15 k€	<i>Dont emprunt</i>	k€
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	142 k€	<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	248 k€
TOTAL Charges de fonctionnement	872 k€	TOTAL Charges d'investissement	1 240 k€
<i>Dont Energie</i>	222 k€	<i>Dont nouvelles bornes</i>	690 k€
<i>Dont autres achats</i>	222 k€	<i>Dont remboursement en capital</i>	84 k€
<i>Dont charges externes</i>	40 k€	<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	142 k€
<i>Dont charges de personnel</i>	110 k€	<i>Dont crédits de réserve</i>	325 k€
<i>Dont charges financières</i>	30 k€		
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	248 k€		
Solde de fonctionnement yc reports	k€	Solde d'investissement yc reports	k€

En investissement, les crédits nouveaux de dépenses s'élèvent à 400 k€ et s'ajoutent au montant des restes à réaliser en dépense pour 290 k€. La dotation globale de 690 k€ financera la fin du déploiement des bornes Révéo avec 25 bornes supplémentaires, portant le total du parc à 175 bornes.

A compter de l'exercice 2024, l'exigence de sincérité du budget s'est renforcée avec la comptabilisation de l'ensemble des charges du service. Le budget intègre désormais les charges de personnels et les charges courantes dédiées au service des bornes, dans le cadre d'une refacturation du budget principal.

L'approche en coût complet fait baisser le niveau de la couverture par les recettes d'usagers à 68% en 2024 contre une moyenne de 80% précédemment.

La prévision de recette dessine un palier à 500 k€ en 2025, puis l'atteinte d'un autre palier à 600 k€ en 2028. Cette prévision tient à la croissance du parc (+ 25 bornes) et à la redevance du service de recharge sur le domaine public qui sera versée à compter de 2025 par le partenaire Easy Charge qui a été sélectionné pour investir 285 points de charge en complément du réseau public.



La redevance de l'opérateur de mobilité Easy Charge, lauréat de l'appel à initiatives privées lancé par le syndicat pour compléter le maillage territorial Révéo, est un produit récurrent.

La redevance étant partagée avec les communes à forte attractivité, la part nette revenant au SYADEN est attendue dès 2025 entre 60 k€ et 80 k€ et se stabilisera à un niveau légèrement supérieur par la suite.

Dans la mesure où la redevance vient élargir l'assiette des ressources sans impact sur l'activité des bornes du SYADEN (effet périmètre), il est à prévoir que le taux de couverture des dépenses va remonter.

Par ailleurs, la tarification du service Révéo sera revue dans un sens plus dynamique, liée à la mise en place du nouvel outil de supervision autonome acquis par le SYADEN et valorisant davantage les revenus tirés de l'utilisation des IRVE à travers les différents opérateurs de mobilité, notamment en hautes saisons.

Cette nouvelle tarification devrait apporter un supplément de croissance des revenus non chiffré à ce stade.

V. BUDGET ANNEXE TELECOMUNICATIONS - THD

1. Présentation de la situation financière du BA sur la période 2019 à 2024

Ce budget retrace les flux financiers liés aux activités de communications électroniques du syndicat :

- Le déploiement de la fibre optique (FTTH) dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique (RIP) mis en affermage auprès de la société Emeraude TH (groupe Altitude Infrastructures).

Le coût réalisé de la phase 1 du projet FTTH s'est élevé de 131 M€. La phase 2 lancée en 2022 représente un coût actualisé de 98 M€. L'ensemble du projet chiffre à 229 M€ sur une douzaine d'années, pour un volume prévisionnel un peu supérieur à 150 000 prises livrées. Le coût du projet inclut les subventions au délégataire pour le raccordement des prises, d'un total de 14 M€.

- L'exploitation du réseau LTE (téléphonie mobile et THD radio) confiée à l'opérateur Alsatis, dans l'attente de la couverture intégrale du territoire par la fibre optique.
- Le déploiement des réseaux hors fibres (infrastructures passives de communication électroniques IPCE) et les opérations de pré-fibrage pour les aménageurs (service universel fibre SUF).
- L'ensemble des services numériques et d'accès proposés dans le cadre de la compétence « Territoires connectés et durables », dont le déploiement du réseau bas débit (LoRaWAN) et la mise en route de Siti 11.

Le budget annexe à un caractère industriel et commercial. En matière de communications électroniques, les activités sont régulièrement contrôlées par l'autorité de la concurrence et l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Vue d'ensemble de la retrospective

Budget annexe THD en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	1 405 k€	2 033 k€	2 966 k€	3 183 k€	6 160 k€	8 028 k€
Dépenses d'investissement	21 365 k€	30 475 k€	44 381 k€	26 674 k€	27 159 k€	51 810 k€
TOTAL	22 770 k€	32 508 k€	47 346 k€	29 857 k€	33 319 k€	59 838 k€
Budget annexe THD en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement	1 944 k€	7 219 k€	11 587 k€	10 432 k€	10 133 k€	17 946 k€
Recettes d'investissement	18 594 k€	23 146 k€	37 926 k€	27 848 k€	59 922 k€	47 785 k€
TOTAL	20 538 k€	30 366 k€	49 513 k€	38 280 k€	70 055 k€	65 731 k€

Les montants sont exprimés HT

Comme pour le budget principal, les dépenses du budget annexe Télécommunications sont principalement composées de flux en section d'investissement (85 % du total en 2024).

Les recettes de fonctionnement ont décollé en 2020 au rythme des livraisons de prises. La dynamique de la redevance d'usage versée par le délégataire, et les prévisions pour les prochaines années, fait l'objet d'un développement spécifique.

Le pic des recettes de fonctionnement en 2024 à 18 M€ intègre un rattrapage sur plusieurs années de dépenses préalablement réglées par le syndicat et mises à la charge du délégataire, correspondant à des locations immobilières, ces refacturations représentant un total de 6,2 M€ sur l'exercice.

La problématique rencontrée sur ce budget est celle de la concentration sur une période courte d'importantes réalisations financières alors que les subventions publiques affectées, qui couvrent environ 60 % du projet (soit 137 M€), donnent lieu un versement étalé sur période plus longue, notamment les subventions sur la Phase 1

Il en a résulté la mobilisation d'importants volumes d'emprunts pour compenser, outre le montant restant à la charge du syndicat qui était conséquent soit 92 M€ (40 %), les effets du décalage dans l'encaissement des recettes de subvention.

L'impact sur l'évolution de l'endettement du syndicat, et la trajectoire de désendettement mise en oeuvre, est développé dans la partie VII.

A la fin 2024, le total des prises livrées au délégataire sur le projet FTTH s'élève à 136 688, ce chiffre dépassant le prévisionnel initial de la DSP. Le SYADEN a ainsi atteint son objectif quantitatif dès le début 2024 vis-à-vis de son engagement initial auprès du fermier. Ce contrat rempli, les prises nouvelles qui représentent la couverture des dernières communes en attente de service FTTH constituent une forme de « complément » d'activité du service. Selon la dernière simulation du niveau de prises à réaliser, on estime que le SYADEN a livré à ce jour 92% de l'ensemble du territoire de la concession.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement exprimées en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Subventions d'exploitation (partenaires locaux)	483 k€	506 k€	35 k€	k€	k€	k€
Subvention exceptionnelle (versée par le budget général SYADEN)	223 k€	k€	k€	k€	k€	k€
Vente de produits et prestations de services	2 k€	170 k€	80 k€	946 k€	792 k€	6 687 k€
Redevance affermage Emeraude THD	1 086 k€	6 309 k€	11 048 k€	9 348 k€	9 330 k€	9 775 k€
Autres recettes (dont flux d'ordre)	151 k€	234 k€	424 k€	138 k€	12 k€	1 484 k€
TOTAL recettes de fonctionnement (hors reports n-1)	1 944 k€	7 219 k€	11 587 k€	10 432 k€	10 133 k€	17 946 k€

La redevance d'affermage constitue l'essentiel des **recettes de fonctionnement**. La dynamique de cette redevance, dans ses différentes composantes, fait l'objet d'un développement dédié avec une prévision pour les années suivantes (voir le point V.3).

Les recettes de prestations concernent plus précisément les refacturations au délégataire des dépenses préalablement acquittées par le syndicat (frais de location IRU, droit d'usage sur les infrastructures d'Orange), comme indiqué ci-avant. Ces recettes donnent lieu sur 2024 à un rattrapage d'antériorité sur les 4 années précédentes, conformément à la prescription.

Le budget a bénéficié jusqu'en 2020 de subventions d'exploitation, avant l'émergence de la concession.

Les autres recettes enregistrent, en 2024, un versement de 900 k€ d'Emeraude THD au titre du fonds de soutien aux usages numériques (FSUN). Ce fonds est un engagement d'Emeraude THD à allouer, dans le cadre de la concession, une enveloppe annuelle de 275 k€ pour le soutien aux projets d'usages numériques.

Comme pour les refacturations de droit d'usage, la recette du FSUN est concernée en 2024 par un rattrapage d'antériorité, d'où l'ampleur du montant.

Les autres recettes intègrent également des flux d'ordre, à partir de 2024, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement au compte de résultat (500 k€).

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	436k€	567k€	834k€	1 700k€	1 636k€	2 739k€	3 279k€
<i>dont locations immobilières</i>	60k€	243k€	375k€	645k€	705k€	1 745k€	2 362k€
Frais refacturés au BP (personnel, moyens généraux)	500k€	600k€	685k€	697k€	799k€	994k€	828k€
Charges financières	k€	4k€	46k€	222k€	339k€	1 653k€	2 622k€
Autres charges	176k€	233k€	467k€	347k€	409k€	774k€	1 299k€
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 112k€	1 405k€	2 033k€	2 966k€	3 183k€	6 160k€	8 028k€

Les **dépenses de fonctionnement** suivent la dynamique du déploiement FTTH, notamment les charges de locations induites (abonnement mensuel GCBLO) qui atteignent 2 362 k€ en 2024. Au stade de complétude du réseau qui a été atteint en 2024, ces charges locatives ne progresseront plus beaucoup en volume.

Les charges refacturées au budget annexe ont une progression moyenne de 10 % sur la période, en lien avec la mise à niveau des effectifs dont la création en 2022 du poste de directeur adjoint en charge des infrastructures numériques.

La progression des charges financières est le corollaire d'une dette jeune et en croissance rapide. Les intérêts de la dette ont touché un point haut en 2024 à 2 622 k€, avant de redescendre par la suite.

Les autres charges sont constituées pour l'essentiel de l'amortissement des immobilisations, suivant le calendrier de mise en service des nouveaux équipements. Rappelons que les amortissements sont à la charge du syndicat (le délégant) dans le régime d'affermage.

Section d'investissement

Section d'investissement exprimée en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses d'investissement	15 297 k€	21 365 k€	30 475 k€	44 381 k€	26 674 k€	27 159 k€	51 810 k€
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	15 229 k€	21 217 k€	30 250 k€	43 553 k€	23 207 k€	19 176 k€	34 719 k€
<i>Dont remboursement en capital</i>	k€	k€	75 k€	437 k€	3 439 k€	7 955 k€	15 831 k€
Recettes d'investissement	10 170 k€	18 594 k€	23 146 k€	37 926 k€	25 177 k€	56 264 k€	15 543 k€
<i>Dont subvention</i>	9 706 k€	11 294 k€	13 742 k€	20 038 k€	2 786 k€	20 344 k€	5 609 k€
<i>Dont emprunt</i>	k€	7 000 k€	9 000 k€	17 000 k€	22 000 k€	34 901 k€	8 000 k€

Les **dépenses d'investissement** hors emprunt portent l'empreinte du projet FTTH qui représente 171 M€ des 187 M€ de dépenses d'équipement sur la période. Le solde de 16 M€ se répartit pour l'essentiel entre :

- Les réseaux de communication hors fibre (IPCE et pré-fibrage) pour environ 10 M€.
- Plus récemment, sur la période 2023-2024, les projets de développement des usages numériques dont les équipements de caméras sur le risque incendie (1 M€) pour le compte du SDIS, l'expérimentation en matière d'éclairage public intelligent (600 k€) et l'engagement du déploiement sur le réseau bas débit (400 k€).
- Le financement de l'apport au capital social de Siti 11 pour 200 k€ en 2024.

Le remboursement de l'annuité de la dette s'est hissé à près de 16 M€ l'an dernier, en lien avec le profil d'amortissement in fine de plusieurs prêts (voir la partie VII).

Les **recettes d'investissement** hors emprunts traduisent le cycle d'encaissement des subventions, pour celles qui ne donnent pas lieu à un échelonnement contractuel.

Ainsi, la subvention notifiée par l'Etat de 40 M€ (fonds pour la société numérique) sur la phase 1 du projet a donné lieu à des règlements intermédiaires de 8 M€ en 2020, 15 M€ en 2021 et 11 M€ en 2023. L'aide FEDER de 4,5 M sur la même phase 1, notifiée en 2019, a donné lieu à un acompte de 3,3 M€ en 2023.

La situation comptable du budget annexe à la clôture 2024 est la suivante :

- Le résultat de la section de fonctionnement, tenant compte des excédents reportés, s'élève à 22,7 M€.
- Le solde de la section d'investissement, tenant compte des excédents reportés, s'établit à - 4 M€.
- Le résultat de clôture de l'exercice 2024 ressort à 18,7 M€.
- Les restes à réaliser (RAR) en investissement présentent un solde de - 17,1 M€ qui vient creuser le déficit de la section d'investissement. Le besoin en financement global des investissements est de - 21,1 M€.
- **Le résultat global de clôture 2024**, intégrant les RAR, **est un excédent de 1,6 M€ à reporter en 2025**.

2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets

Section de fonctionnement en €	BP 2025	Section d'investissement en €	BP 2025
TOITAL Recettes de fonctionnement	14 728 k€	TOTAL Recettes d'investissement	57 519 k€
Dont vente de produits et prestations de services	2 818 k€	Dont virement de la section de fonctionnement	5 756 k€
Dont redevance affermage Emeraude THD	8 115 k€	Dont affectation en réserve (1068)	21 094 k€
Dont autres recettes	275 k€	Dont subventions d'investissement	27 278 k€
Dont flux d'ordre - amortissement des subventions	1 897 k€	Dont emprunts	k€
Dont excédent de fonctionnement reporté	1 624 k€	Dont autres recettes	1 007 k€
TOTAL Charges de fonctionnement	14 728 k€	Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements	2 383 k€
Dont charges à caractère général (hors locations immobilières)	1 046 k€	TOTAL Charges d'investissement	57 519 k€
Dont locations immobilières	2 500 k€	Dont dépenses d'immobilisations	44 014 k€
Dont refacturation au budget principal	787 k€	Dont emprunts	6 203 k€
Dont charges financières	2 183 k€	Dont autres dépenses	1 380 k€
Dont autres charges	73 k€	Dont flux d'ordre - amortissement des subventions	1 897 k€
Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements	2 383 k€	Dont déficit d'investissement reporté	4 025 k€
Virement à la section d'investissement	5 756 k€	Solde d'investissement yc reports	k€
Solde de fonctionnement yc reports	k€		

Les **dépenses réelles de fonctionnement**, d'un montant de 6 589 k€, s'inscrivent en baisse de 3 % par rapport à 2024 soit - 200 k€.

Si les charges à caractère général (hors locations immobilières) sont maintenues à un niveau élevé du fait de la maintenance du réseau THD Radio confiée à Alsatis (583 k€), les frais financiers refluent nettement à la baisse sous l'effet du réaménagement de la dette (- 440 k€).

Les locations immobilières progressent à nouveau pour s'établir à 2 500 k€ (pour rappel 2 362 k€ en 2024), étant rappelé que ces dépenses ont vocation à être refacturées au déléguataire, à l'euro près.

Les remboursements au budget principal sont relativement stables, à hauteur de 787 k€, en lien avec les objectifs de maîtrise de la masse salariale.

Les **dépenses d'ordre de fonctionnement**, correspondant aux charges d'amortissement, se montent à 2 383 k€ dans le sillage des nouveaux équipements remis en affermage (21 441 nouvelles prises en 2024).

Les **recettes réelles de fonctionnement** rebasent à la baisse, au vu de l'ampleur du rattrapage effectué en 2024. Ces recettes sont attendues à un montant de 11 207 k€ en 2025.

La prévision concernant redevance d'usage versée par Emeraude THD sont décrites après (point V.3). Les recettes diverses concernent la dotation de 275 k€ du FSUN pour 2025.

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) se répartissent entre les dépenses d'immobilisations (44 M€) du syndicat et les autres dépenses (1 380 k€).

Les principales dépenses d'immobilisation pour cette année :

- Une pointe finale sur le déploiement FTTH pour 37,5 M€ répartie entre 18 M€ de crédits reportés de 2024 et 19,5 M€ de crédits nouveaux pour les engagements à naître en 2025 sur la Phase 2 du programme (voir le point V.4).

Pourachever l'ensemble du programme Ftth, des crédits seront aussi progressivement mobilisables notamment pour satisfaire la composante liée à la « complétude de la Phase 1 », suivant le planning du décommissionnement du réseau cuivre, ainsi que pour couvrir les zones en voie de fiabilisation, se libérant graduellement des contraintes techniques et patrimoniales (Unesco).

- Les financements alloués à Emeraude THD pour le raccordement des prises d'un total de 2,4 M.
- La finalisation du déploiement du réseau bas débit LoRaWAN pour environ 800 k€, dont 600 k€ de crédits reportés de 2024.
- Les travaux sur les IPCE représentent un montant de 2,3 M€ (dont 1,3 M€ issus des reports de 2024).
- Les opérations de pré fibrage en faveur des aménageurs (SUF) pour 400 k€ (dont 100 K€ issus des reports de 2024).

Les autres dépenses sont constituées par :

- Le versement d'une avance en compte courant d'associé à Siti 11 de 550 k€ (voir V.5).
- Le paiement des commandes engagées pour le compte du SDIS en 2024, à hauteur de 650 k€, dans le cadre de l'équipement en caméras pour la détection du risque incendie.

Les recettes réelles d'investissement, constituées par les subventions publiques sur le projet FTTH, sont attendues à hauteur de 27 278 k€.

Concernant l'Etat, le règlement prévu du solde de la Phase 1 donne lieu à un reste à recouvrer de 6 M€. Un 1^{er} acompte est également attendu sur le financement de l'Etat affecté à la Phase 2, de l'ordre de 2 M€.

Le solde des participations de la Phase 1 restant à percevoir, auquel s'ajoutent les engagements respectifs de contribution des cofinanceurs territoriaux sur la Phase 2, s'élèvent à un montant de 19,3 M€,

L'équilibre financier sur l'exercice 2025 sera atteint avec la mobilisation des excédents antérieurs, ce qui permet de ne pas recourir à des nouveaux emprunts cette année et donc de poursuivre la trajectoire de désendettement dynamique engagée en 2024.

En effet, la **situation financière** prévisionnelle du budget THD pour 2025 peut s'analyser, à partir des flux financiers réels (flux d'encaissement et de décaissement) :

→ L'épargne brute de l'exercice (recettes réelles - dépenses réelles de la section de fonctionnement) ressort à 4,7 M€.

→ L'épargne nette, après remboursement de l'annuité de la dette, est négative de - 1,5 M€ du fait d'une insuffisance d'autofinancement sur l'exercice.

Ratios d'épargne	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Épargne de gestion	466K€	5 482K€	8 826K€	7 858K€	6 188K€	13 320K€	6 871K€
<i>Intérêts de la dette</i>	4K€	46K€	222K€	339K€	1 653K€	2 622K€	2 183K€
Epargne brute	461K€	5 436K€	8 604K€	7 519K€	4 535K€	10 698K€	4 688K€
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	K€	75K€	437K€	3 439K€	7 955K€	15 831K€	6 203K€
Epargne nette	461K€	5 361K€	8 166K€	4 080K€	-3 419K€	-5 133K€	-1 515K€

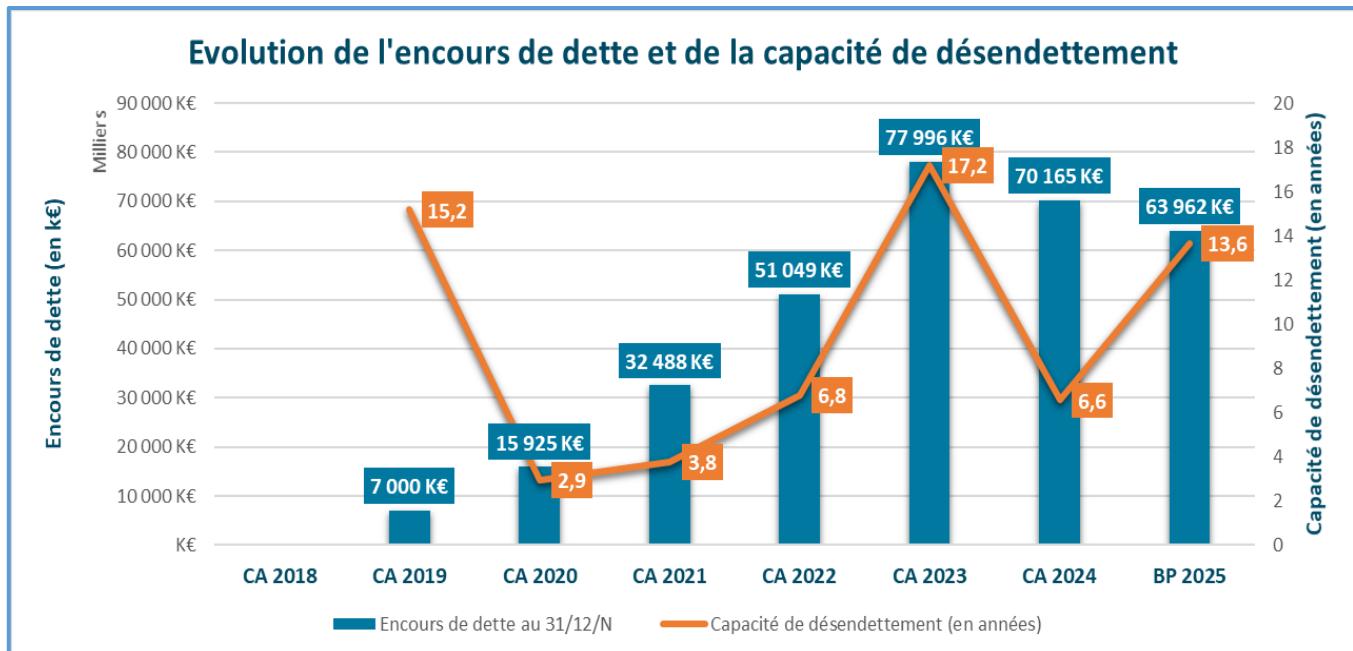
→ Le solde des opérations réelles de la section d'investissement serait négatif de – 17,1 M€. Ce montant correspond à un besoin en financement.

Le besoin en financement à couvrir s'établit à un montant de – 18,6 M€ [(- 1,5 M€) + (-17,1 M€)].

→ Ce besoin est couvert par l'excédent de clôture de 2024 de 18,7 M€ (avant les restes à réaliser en investissement ; cf. ci-avant).

→ Ainsi, la prévision de résultat de clôture pour 2025, autrement dit le fonds de roulement de clôture, est un solde légèrement positif de 100 k€.

L'équilibre financier sur l'exercice 2025 est par conséquent atteint sans mobilisation d'emprunts nouveaux.



Une phase de désendettement s'engage puisque l'encours de dette s'établirait à 64 M€ fin 2025 soit une baisse de 6 M€ par rapport à 2024. La capacité de désendettement (ratio dette/épargne brute) mesurant le temps nécessaire pour rembourser le stock de dette se dégraderait au niveau de 13,6 ans en raison de l'affaiblissement de l'épargne brute cette année, mais cette donnée est à mettre en regard d'un niveau d'épargne brute anormalement haut en 2024 (cf. avant).

Ce niveau de capacité de désendettement, en dépassement vis-à-vis du seuil prudentiel de 10 ans, est à relativiser dans le cas du budget annexe Télécommunications, ce dernier étant caractérisé par :

- Une forte concentration des investissements sur quelques exercices.
- Des investissements qui portent sur un actif économique génératrice de recettes sur le long terme.

3. Les prévisions sur la redevance d'affermage

La redevance d'usage versée par Emeraude THD se décompose en plusieurs parts :

- Une R1 versée lors de la remise en affermage des prises. Le montant unitaire est fonction de l'année de livraison des prises (montant millésimé).

Année	Montant Unitaire	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée
Années 1 à 8	200,00 €	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée
Années 9 à 10	100,00 €	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée
Année 11 à 12	80,00 €	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée
Année 13 à 14	50,00 €	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée
Année 15 à 19	20,00 €	Par Ligne FTTH ou FTTE livrée

La composante R1 est assimilée à un droit au bail. Son montant suit le calendrier de déploiement.

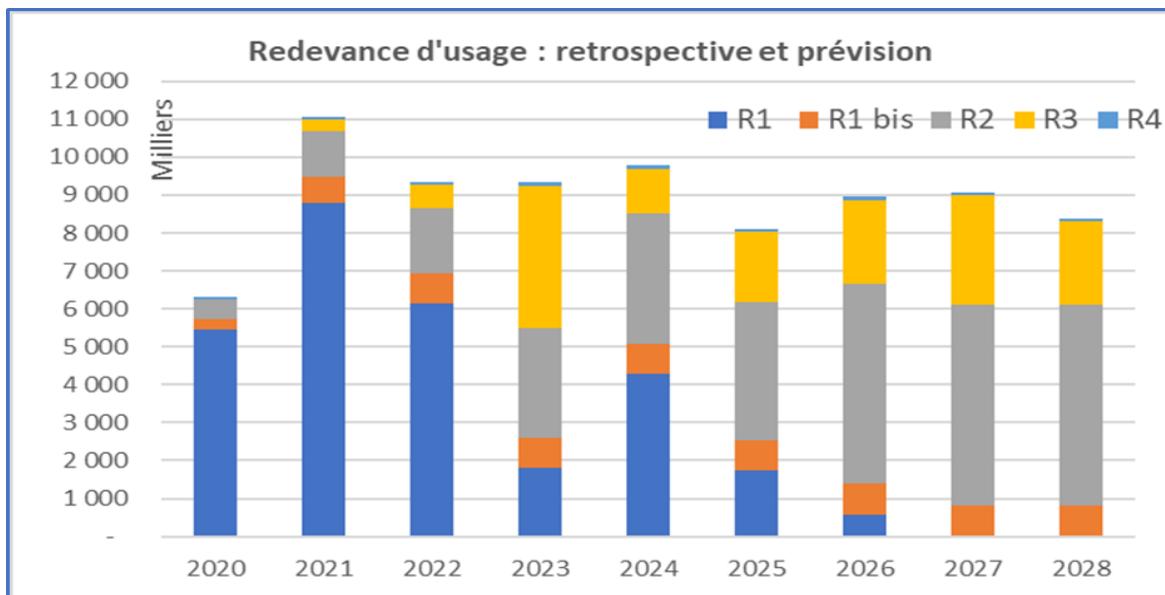
- Une R1 bis qui a un caractère récurrent dans la limite de 800 k€ annuels, à partir de la livraison de 90 000 prises.
- Une R2 versée annuellement pour chaque prise livrée depuis l'entrée en vigueur de la DSP, avec un montant millésimé.

Année	Montant Unitaire	Par Ligne FttH ou FttE livrée
Années 1 à 5	16,00 €	Par Ligne FttH ou FttE livrée
Années 6 à 8	25,00 €	Par Ligne FttH ou FttE livrée
Année 9 à 19	35,00 €	Par Ligne FttH ou FttE livrée

La composante R2 est portée par un effet volume (livraison de prises) et un effet prix (montant millésimé) jusqu'à atteindre son plafond.

- Une R3 calculée sur les recettes encaissées par le délégataire, par tranche de chiffre d'affaires (9 % pour un montant de recettes jusqu'à 14 M€ et 15 % au-delà).
- Une redevance R4 pour couvrir les frais de contrôle de la DSP d'un montant annuel de 70 k€ (révisé à l'indice des prix).

A partir du cumul des prises livrées en 2024, du total des prises mentionné dans le contrat de DSP et des prévisions de commercialisation inscrites au plan d'affaires du délégataire, il est possible de projeter le montant de la redevance à une moyenne annuelle comprise entre 8 M€ à 9 M€ sur 2025-2028.

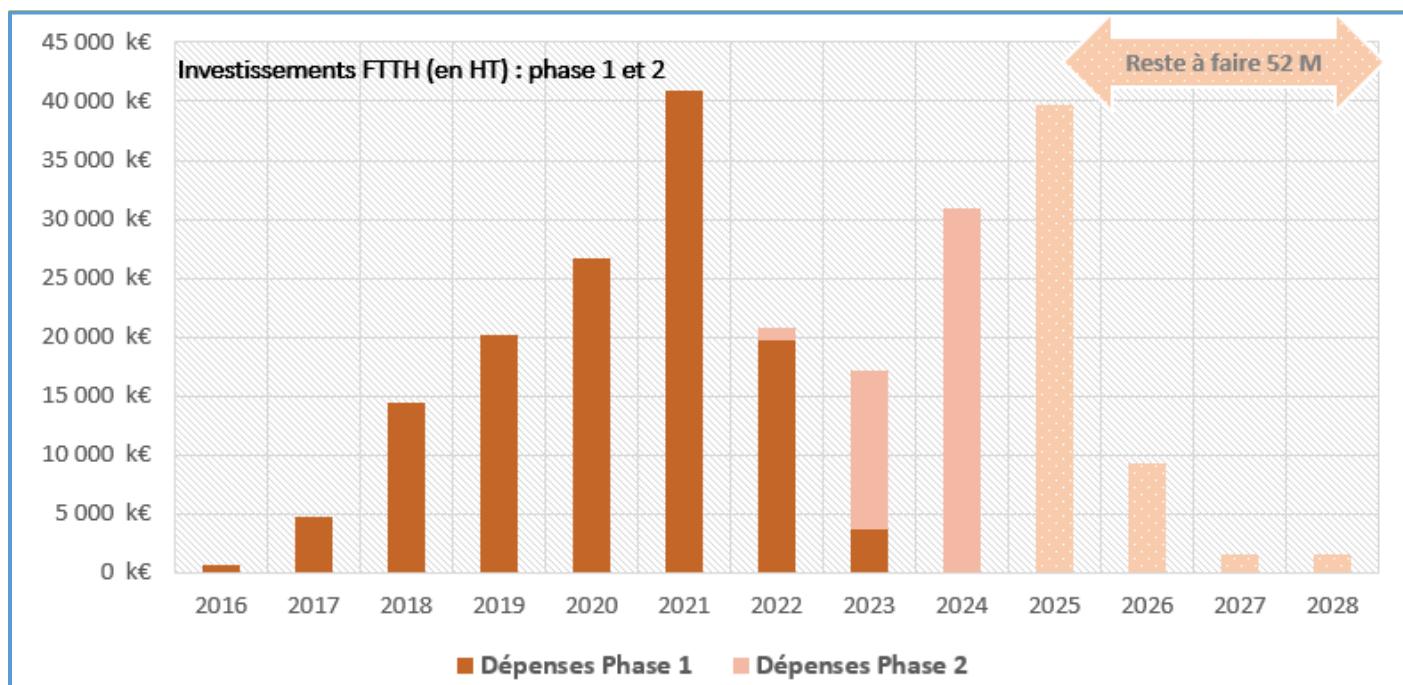


L'extinction de la R1 en 2026 est compensée par une progression de la R2 jusqu'à se fixer durablement à son plafond de 5,3 M€.

La R3 a une évolution irrégulière du fait de la dynamique des recettes du délégataire, cette dernière étant influencée par les périodes d'encaissement des droits d'usages irrévocables (IRU) c'est-à-dire des loyers payés en une fois pour une utilisation sur longue durée.

4. Le reste à faire sur le déploiement FTTH phase 2

Le reste à faire prévisionnel sur le projet FTTH est de 52 M€ à partir de 2025. Il se répartit entre 44,5 M€ pour les infrastructures et équipements et 7,5 M€ de subventions à Emeraude THD pour le financement des raccordements terminaux.



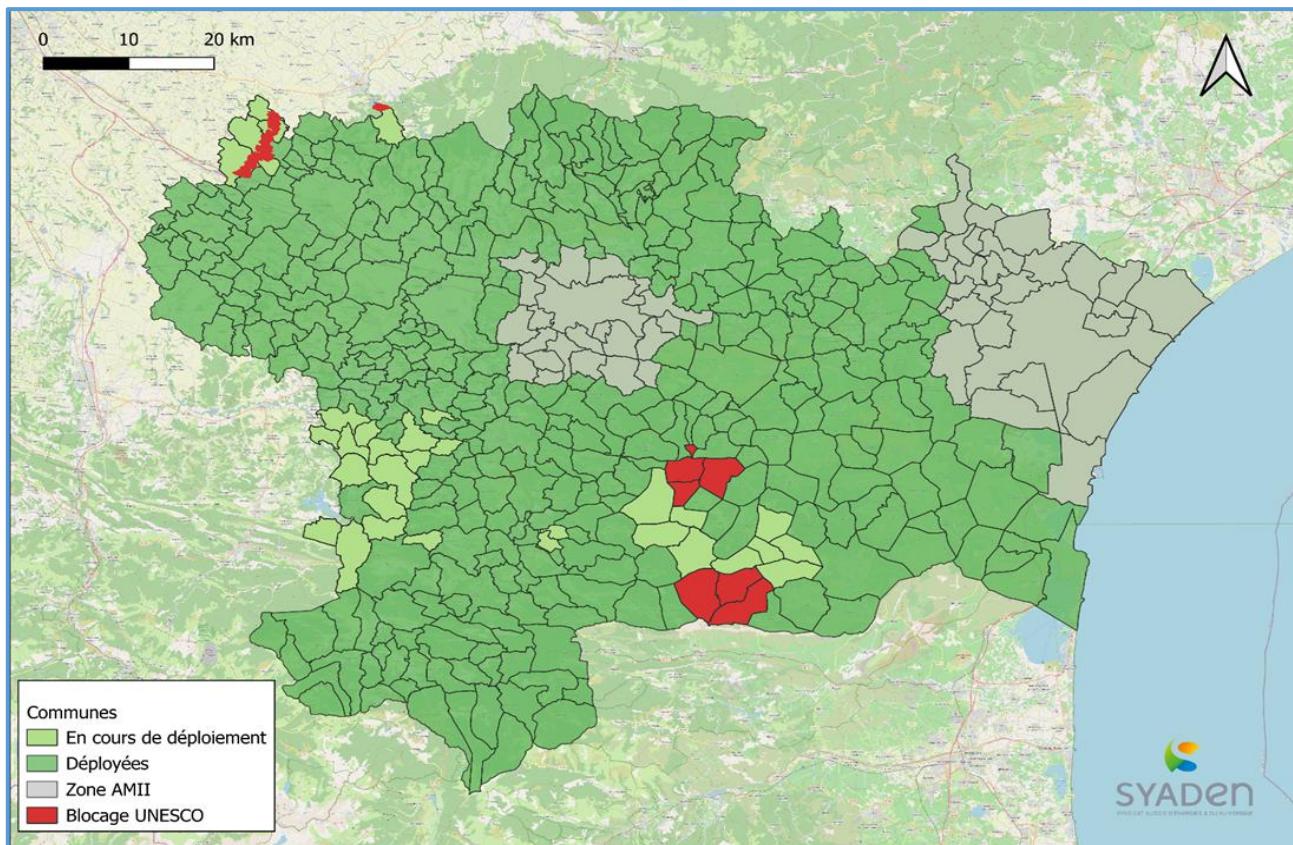
Sur le reste à faire en matière d'infrastructures et équipements, un volume de 18 M€ correspond à des commandes de travaux lancées en 2024 et les années précédentes. Sur le montant de 26,5 M€ qui reste à engager pour l'achèvement du projet, la grande majorité soit 19,5 M€ seront assurément lancés cette année.

Le solde de 7 M€ sera mobilisable graduellement, avec un cadencement ajusté, tant pour réaliser des infrastructures dites de « complétudes » sur les communes de la Phase 1, selon le rythme de l'accompagnement du décommissionnement du cuivre dépendant du planning de l'opérateur historique, que pour couvrir, au cas par cas, des secteurs s'émancipant progressivement des contraintes techniques et patrimoniales dans les zones dites « Unesco » (châteaux, canal du midi et sa rigole). Ce montant de 7 M€ étant le coût admis sur la base de l'évaluation préalable et de nos possibilités budgétaires, un éventuel dépassement de coût pourrait entraîner une révision du mode de financement.

A ces infrastructures et équipements portés par le syndicat s'ajoutent les participations à Emeraude THD qui chiffrent à 7,5 M€ sur 2025-2028, qui expliquent le reliquat des sommes sur 2027 et 2028 (cf. schéma).

Au plan opérationnel, le nombre de prises déployées est de 143 000 avec une commercialisation du service qui atteint les 60 000 abonnés. En 2025, il est prévu une livraison d'environ 5 000 prises supplémentaires. La tendance à la hausse de la commercialisation du service pour 2026 devrait se confirmer.

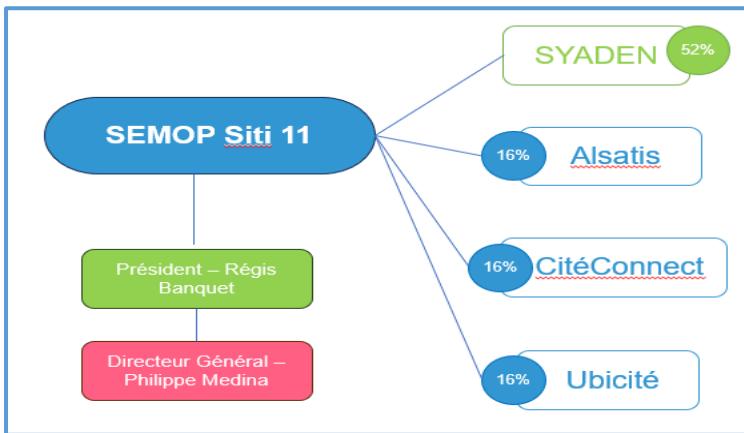
La cartographie ci-dessous situe l'état d'avancement du déploiement à fin 2025.



5. Siti 11 : un instrument au service des territoires connectés et durables

Siti 11 est la SEM à opération unique pour la commercialisation des services de « territoires connectés et durables » dans l'Aude. Elle a pour objet l'exécution du contrat de concession conclu avec le SYADEN pour la fourniture de services numériques aux collectivités audoises ou aux acteurs des services publics locaux, en s'appuyant sur un socle d'infrastructures mutualisées.

La SA Solutions innovantes pour territoires intelligents (Siti) 11 créée entre le syndicat et ses partenaires industriels a été immatriculée au registre du commerce en octobre 2024 avec un capital social de 384 K.



Le capital apporté par le SYADEN est de 200 k€

Siti 11 est créée pour une période de 10 ans. Elle clôturera son 1^{er} exercice au 31/12/2025

Les principaux services sont constitués par les solutions bureautiques et l'hébergement des données (plateforme de services), la vidéoprotection, la gestion intelligente des territoires (IOT) et l'internet mutualisé.



Le modèle économique repose sur une croissance forte et rapide du chiffre d'affaires (qui atteindrait un total cumulé de 73 M€ sur 10 ans) et donc du besoin en fonds de roulement associé. Pour engager cette dynamique, une avance en compte courant d'associés de 550 k€ du SYADEN sera allouée en 2025.

L'avance est remboursable sous 2 ans au taux de 6 % étant précisé que Siti 11 bénéficie de la déductibilité des intérêts versés de compte courant d'associés sur le résultat imposable, selon le barème en vigueur.

Les revenus financiers du syndicat comprennent, en plus de la rémunération de l'avance, les dividendes à percevoir dans le futur. Le plan d'affaires prévoit pour l'actionnaire public une rentabilité actualisée de 20 %.

Les revenus opérationnels du syndicat sont constitués de la redevance versée par Siti 11 sous la forme d'un prélèvement sur le bénéfice brut (30 %) venant s'ajouter à montant fixe annuel de 10 k€. En l'état des prévisions, le 1^{er} versement sur la composante variable interviendrait en 2027 (environ 80 k€).

Les autres flux financiers ont le caractère de remboursement en faveur du SYADEN et concernent le versement d'un loyer annuel pour le siège social de Siti 11 (15 k€), la refacturation des droits d'usages sur les réseaux ou la mise à disposition de personnel.

VI. BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES

1. Présentation de la situation financière sur la période 2019 à 2024

Détail de la section de fonctionnement du budget annexe ENR

Section de fonctionnement en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TOTAL Recettes de fonctionnement	3 k€	3 k€	0 k€	53 k€	672 k€	655 k€
Dont recettes abonnés RC limoux	3 k€	3 k€	0 k€	53 k€	667 k€	612 k€
Dont production électricité ombrières						3 k€
Dont produits exceptionnels	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	30 k€
TOTAL Charges de fonctionnement	1 k€	0 k€	7 k€	78 k€	417 k€	634 k€
Dont dépenses énergie (bois, électricité, gaz)	1 k€	0 k€	0 k€	20 k€	255 k€	297 k€
Dont études et prestations de services	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 k€	53 k€
Dont charges de personnel	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	74 k€
Dont maintenance	1 k€	0 k€	0 k€	20 k€	79 k€	104 k€
Dont charges financières	0 k€	0 k€	7 k€	25 k€	61 k€	87 k€
Solde de fonctionnement hors reports	2 k€	3 k€	-7 k€	-24 k€	256 k€	20 k€

Les montants sont exprimés en HT

Le budget annexe a été créé pour financer les projets de production d'énergies thermiques et renouvelables électriques du syndicat. Il retrace l'activité du réseau de chaleur bois de Limoux et des ombrières photovoltaïques.

Le budget énergies renouvelables a un caractère industriel et commercial (SPIC). Les recettes proviennent des usagers du réseau de chaleur de Limoux et plus accessoirement de la vente d'électricité.

Les **recettes de fonctionnement** suivent la mise en exploitation en 2022 de la chaufferie gérée en régie. Les facturations s'adressent aux entités publiques, parapubliques et privées adhérentes au service (dont la ville de Limoux, l'hôpital, l'USSAP, Institut Saint-Joseph, ALOGEA), pour un montant de 612 k€ en 2024.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à un total de 634 k€ en 2024. Comme pour le budget IRVE, les charges de personnel affectées sont désormais comptabilisées sur ce budget (74 k€).

Les approvisionnements énergétiques pèsent pour près de la moitié des charges soit 297 k€. Les autres charges opérationnelles, comprenant les prestations d'exploitation et de maintenance confiées à l'opérateur de service, s'établissent à 157 k€.

Le résultat net est légèrement positif à 20 k€, après déduction des intérêts de la dette.

Détail de la section d'investissement du budget annexe ENR

Section d'investissement en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total recettes d'investissement	0 k€	0 k€	128 k€	3 002 k€	1 255 k€	3 002 k€
Dont subventions d'investissement	0 k€	0 k€	128 k€	1 102 k€	474 k€	976 k€
Dont emprunts	0 k€	0 k€	0 k€	1 900 k€	722 k€	1 800 k€
Dont autres recettes	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	102 k€
Dont opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	560 k€	118 k€	59 k€	124 k€
Total charges d'investissement	33 k€	127 k€	2 143 k€	2 190 k€	970 k€	1 270 k€
Dont remboursement en capital	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	95 k€	133 k€
Dont dépenses d'immobilisation	33 k€	127 k€	2 143 k€	2 190 k€	817 k€	512 k€
Dont appel de fonds avance en CCA SEM ELO	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	500 k€
Dont opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	560 k€	118 k€	59 k€	124 k€
Solde d'investissement hors reports	-33 k€	-127 k€	-2 015 k€	812 k€	285 k€	1 732 k€

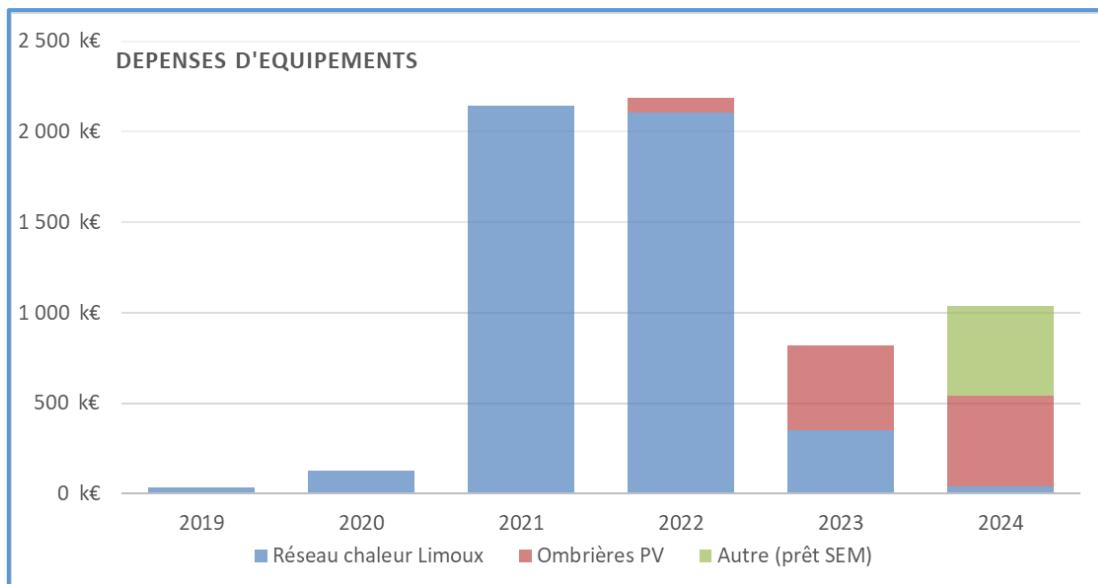
Les montants sont exprimés en HT

Sur la période 2019-2024, les **recettes réelles d'investissement** sont constituées des subventions de l'ADEME et de la Région affectées à la construction du réseau de chaleur pour un total de 2,7 M€, ainsi que des emprunts souscrits pour 4,4 M€.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, sur la période :

- Les investissements sur la chaudière de Limoux pour 4,8 M€, cette opération faisant ressortir une couverture par les subventions d'environ 55 %, soit un coût net pour le syndicat de 2,1 M€.
- La construction de 5 centrales photovoltaïques (Alzonne, Villespy, Villegly, Verzeille, Villeneuve-la-Comtal) et l'engagement de 2 centrales supplémentaires (Peyriac-Minervois, Soulac-sur-Mer), pour 1 M€.
- Le versement en 2024 d'une avance en compte courant d'actionnaire (CCA) de 500 k€ à la SEM, destinées à financer l'intervention sur le projet de la filiale innovante en circuit-court de Laroque-de-Fa.

L'avance en CCA est une créance à court terme (2 ans) qui s'enregistre au budget annexe, contrairement aux participations en capital qui s'enregistrent dans les comptes du budget principal du fait de leur permanence au bilan.



- Le remboursement du capital des emprunts et des dettes obligataires à compter de l'exercice 2023, qui poursuivra son ascension en 2025 avec l'entrée en régime de croisière des amortissements.

Le solde de la section d'investissement s'élève à 1 732 k€ à la fin 2024, du fait d'une mobilisation des emprunts supérieure au réalisations financées. Mais ce solde n'est pas exactement un excédent structurel et doit être regardée comme une mobilisation anticipée des ressources d'emprunts, permettant de couvrir le besoin en financement des investissements en 2025 et suivants.

2. Présentation synthétique du budget primitif 2025 et des projets

Section de fonctionnement en €	BP 2025	Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement	1 259 k€	TOTAL Recettes d'investissement	1 784 k€
Dont recettes abonnés RC Limoux	670 k€	Dont virement en provenance de la section d'investissement	441 k€
Dont production électricité ombrières	85 k€	Dont subventions	535 k€
Dont recettes CEE	160 k€	Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements	145 k€
Dont remboursement sur rémunération du personnel	4 k€	Dont excédent d'investissement reporté	663 k€
Dont flux d'ordre - amortissement des subventions	93 k€		
Dont excédent de fonctionnement reporté	248 k€		
TOTAL Charges de fonctionnement	1 259 k€	TOTAL Charges d'investissement	1 784 k€
Dont dépenses énergie (bois, électricité, gaz)	320 k€	Dont construction ombrières et réseau de chaleur	819 k€
Dont études et prestations de services	33 k€	Dont remboursement emprunt	227 k€
Dont charges de personnel	75 k€	Dont flux d'ordre - amortissement des subventions	93 k€
Dont maintenance	105 k€	Dont crédits de réserve	645 k€
Dont charges externes et autres charges	29 k€		
Dont charges financières	112 k€		
Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements	145 k€		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	441 k€		
Solde de fonctionnement yc reports	0 k€	Solde d'investissement yc reports	0 k€

Le budget 2025 sera marqué par les travaux d'extension du réseau de chaleur de Limoux pour répondre à la demande de nouveaux sites, ainsi que la finalisation du programme des ombrières dont la construction d'une dernière centrale (Sainte-Valière).

En **recettes de fonctionnement**, l'extension de la chaufferie tire les recettes d'abonnés à un montant de 670 k€, soit une progression en volume de 10 % (+ 58 k€).

Par ailleurs, à titre de recette exceptionnelle, l'extension de la chaufferie donne lieu à un financement sous la forme de la vente de certificat d'économie d'énergie (CEE) pour une recette estimée à 160 k€.

Les primes CEE sont valorisées aux conditions de marché, et n'ayant pas le caractère de recette publique, elles n'ont pas soumises à des règles de plafonnement sur les projets. Il ressort des conditions de marché que la prime CEE ne serait que légèrement inférieure au coût de l'extension.

De plus, les ombrières construites sur la période 2023-2024 entrent en production cette année. Le produit de vente cumulé est attendu à 85 k€. Une part de cette production est destinée à l'autoconsommation des bornes de recharge, et donne lieu à des flux budgétaires entre les budgets annexes.

En **dépenses de fonctionnement**, les principaux postes sont les suivants :

- Les dépenses énergétiques (320 k€) suivent l'approvisionnement des nouveaux sites du réseau.
- La maintenance (105 k€) et les charges de personnel (75 k€) se stabilisent au niveau de 2024.
- Les charges financières atteindraient cette année un point haut à 112 k€, du fait de l'impact en année pleine de l'emprunt mobilisé en 2024, avant de refluer nettement par la suite.
- Le départ en amortissement de la chaudière induit une charge d'amortissement nouvelle de 145 k€.

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées du solde de la subvention ADEME sur le réseau de chaleur (148 k€) et de la subvention Facé Plan de Relance notifiée en 2021 pour les ombrières (387 k€).

Les **dépenses réelles d'investissement**, intégrant les reports de 2024, se répartissent comme suit :

- Les travaux d'extension du réseau de chaleur de Limoux pour des nouveaux bâtiments publics (dont le pôle culturel intercommunal), d'un montant de 177 k€.

- La construction des ombrières démarrées en 2024 (Soulatgé et Peyriac-Minervois), et la centrale de Sainte-Valière à construire cette année, pour un total de 642 K€.

Opérations budgétaires	RAR 2024	Crédits nouveaux 2025	Total budget 2025
200 Réseau Chaleur Limoux	11 725	165 000	176 725
201 Ombrières	441 951	200 000	641 951
TOTAL	453 675	365 000	818 675

- L'annuité de l'emprunt s'élèvera à 227 k€ intégrant le départ en amortissement du prêt de 1,8 M€ conclu en 2024.

Le besoin en financement des investissements sera couvert par un virement de la section de fonctionnement de 441 k€, alimenté par l'excédent de clôture en 2024.

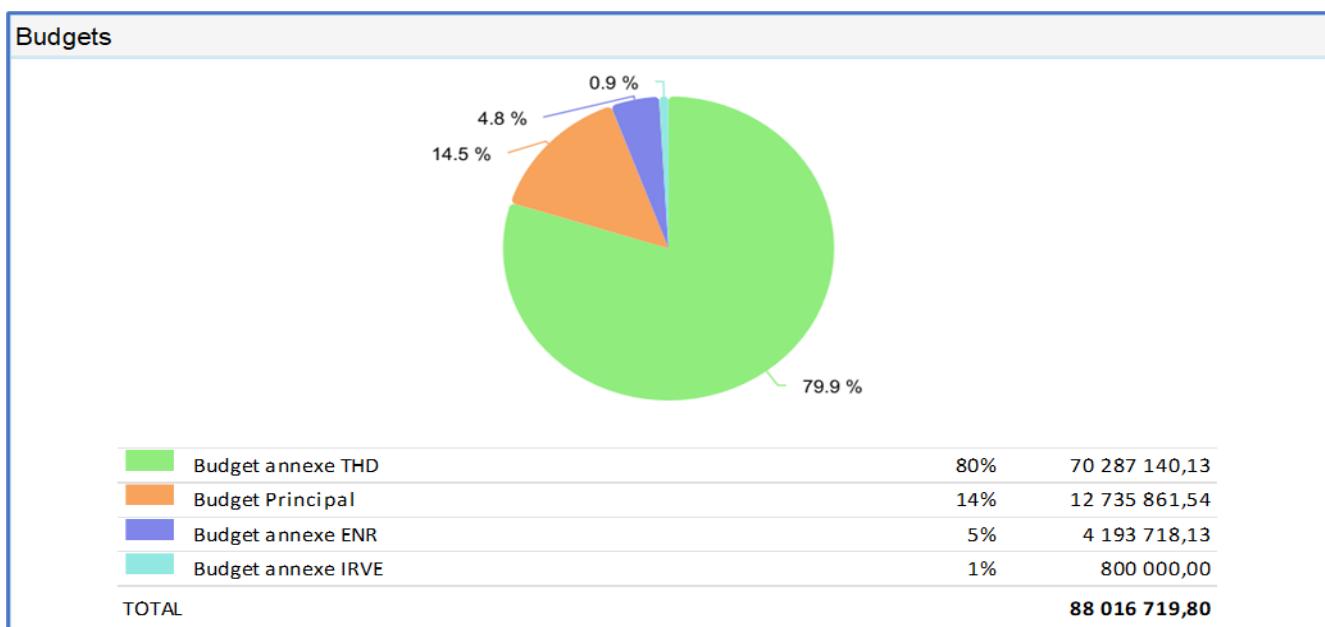
Les projets d'énergies renouvelables électriques se sont partagés entre le syndicat et la SEM. Comme indiqué plus haut (point III.3), la SEM est engagée dans un plan de déploiement ambitieux qui nécessite une mobilisation plus large des ressources.

En conséquence, le syndicat n'a plus vocation à porter en propre, dans le futur, de nouveaux projets de production renouvelable. Il y a également lieu d'envisager la cession de certains actifs à la SEM, et de cette manière faire baisser les dépenses de fonctionnement du syndicat (dépenses de personnel notamment)

VII. Etat de la dette

1. Niveau et structure de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette consolidée s'élève à 88M€. Il est constitué de 22 lignes d'emprunts.

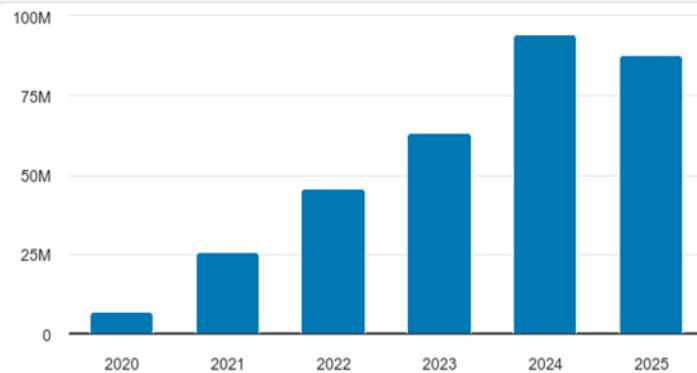


La répartition par budget porte la marque de la croissance forte et rapide des besoins en financement pour le déploiement de la fibre, à l'origine d'un quadruplement de l'encours de dette depuis 2021. Toutefois, l'endettement net est en baisse de 6 M€ en début d'année 2025.

En 2024, l'annuité du capital s'est élevée à 17M€ du fait de la hausse rapide de l'encours de dette et du profil d'amortissement de plusieurs emprunts associant un remboursement in fine à une maturité courte.

En contrepartie, le recours aux emprunts nouveaux a été contenu à 10,6 M€ sur l'exercice 2024 en précisant que cette somme correspond aux tirages réalisés sur des emprunts à phase de mobilisation conclus en 2023.

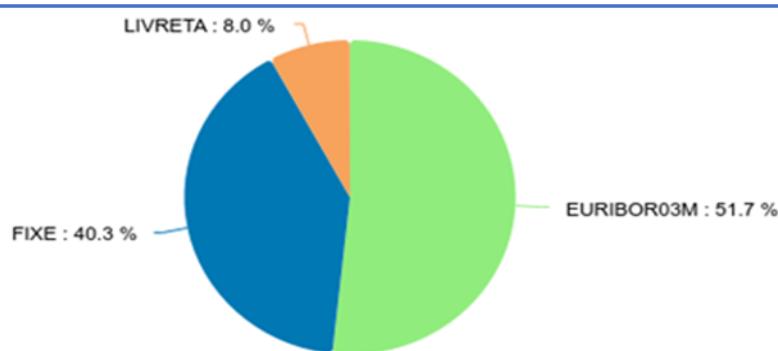
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



La dette est saine du point de vue de l'exposition au risque de taux, avec un classement 1A selon la charte de classification Gissler (indices zone euro, taux fixe simple et taux variable simple).

L'encours se répartit dans une proportion de 60% à taux variable/révisable et 40% à taux fixe.

Le renforcement de la part variable/révisable (Euribor 3 mois et Livret A) tient à l'environnement de marché sur 2022-2023. La collectivité a d'abord buté sur l'absence de propositions à taux fixe du fait du taux de l'usure, pour ensuite se positionner sur des index variables en réponse à la forte remontée des taux.



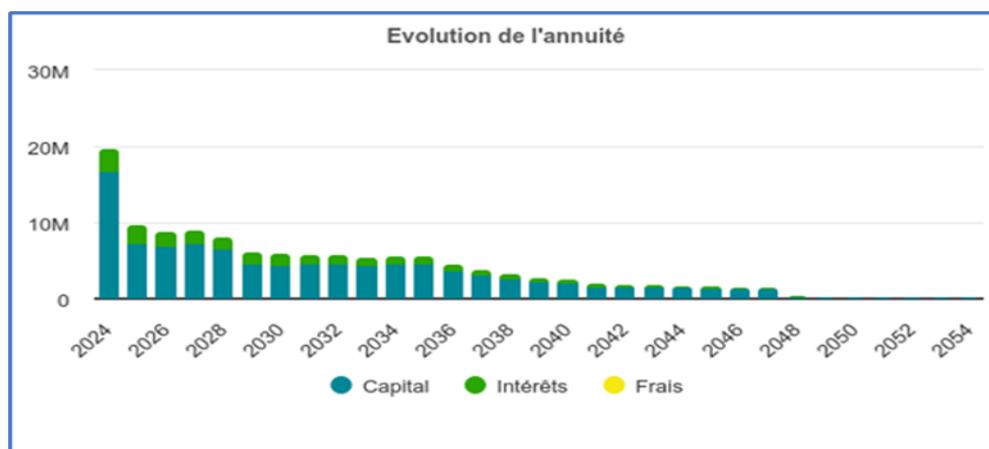
Le SYADEN a adhéré en 2022 à l'Agence France locale (AFL) pour sécuriser son accès au crédit, dans le contexte de tensions sur les marchés, et s'assurer une disponibilité suffisante des fonds vis-à-vis de la charge des investissements sur le programme THD.

L'AFL est désormais le principal prêteur de la collectivité à plus d'un tiers de l'encours. Avec La Banque Postale, ces établissements représentent 60% du stock de dette.

Prêteur	%	Montant
Agence France Locale	35	30 626 671
La Banque Postale	24	21 285 000
Caisse d'Epargne	12	10 959 003
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	11	9 333 332
Caisse des Dépôts et Consignations	8	7 000 000
Caisse de Crédit Agricole	8	6 603 995
Société Générale	2	1 525 000
EGAMO Financement des Territoires	1	683 718
TOTAL		88 016 720

Le taux moyen en 2024 s'est élevé à 3,09%, contre 2,55% en 2023 en raison, d'une part, des conditions moins favorables sur les crédits souscrits au cours du dernier trimestre 2023, d'autre part le réaménagement des prêts conclus en 2022 avec l'AFL visant un allongement de leur durée, qui s'est accompagné d'un relèvement de la marge (25 points de base).

L'allongement des emprunts avec l'AFL sur une nouvelle durée de 25 ans contre 12 ans initialement, portant sur un encours résiduel de 28M€, permet un gain d'annuité budgétaire compris entre 1 M€ et 1,2 M€. Après le pic de remboursement en 2024 (ci-avant), l'annuité du capital sera mieux lissée sur la durée résiduelle.



2. Les orientations et la stratégie en matière d'emprunts

Le SYADEN a une dette jeune et une charge de l'annuité qui a rapidement progressé. Cette charge a exercé une pression croissante sur l'autofinancement, entraînant une dégradation de la capacité de désendettement sur le budget annexe Télécommunications, et par consolidation sur le budget global.

→ **Le 1^{er} point de la stratégie est celui du dimensionnement des futurs emprunts au juste besoin des prévisions d'investissements**, en mobilisant pour cela les excédents budgétaires résiduels.

Sur le budget annexe Télécommunications, le recours aux nouveaux emprunts serait contenu à un maximum de 10 M€ sur la période 2025-2028, ce niveau ne venant pas hypothéquer la trajectoire de désendettement dynamique.

Sur le budget IRVE, le déploiement des bornes s'achèvera en 2026. Ce budget n'absorbera plus d'importantes dépenses d'investissements, et comme les subventions sont encaissées en différé, il en résulte sur les prochaines années un excédent structurel de ressources qui annule le besoin en emprunts.

Le budget ENR a été fortement sollicité sur la construction du réseau de chaleur de Limoux. Sa base d'autofinancement ne permet pas d'engranger un emprunt supplémentaire pour les projets d'ombrières. Le virage stratégique opérée en 2024 vise à transférer ce type d'investissements solaires sur la SEM ELO ou des partenariats publics-privés liés à ELO. Ainsi, la SEM ELO prendra le relais de ces projets, à la faveur d'un renforcement de ses fonds propres en 2025.

S'agissant du budget principal, les excédents antérieurs viendront compléter les ressources d'autofinancement courant pour couvrir les engagements d'investissements au niveau utile, sans qu'il ne soit nécessaire d'équilibrer avec l'emprunt, au moins sur les 2 prochaines années.

→ **Le 2nd point de la stratégie est la prise en compte de la durée de vie économique des équipements dans l'amortissement financier des futurs emprunts.**

Le réseau THD est un actif économique qui donne lieu à une redevance d'affermage. Le terme de la DSP d'affermage actuelle (2036) ne remet pas en cause le caractère de durabilité de cet actif économique.

Un allongement de la durée d'amortissement des financements pour le réseau, sur des durées supérieures à 20 ans, doit par conséquent être recherché.

→ **Le 3^{ème} point de la stratégie d'emprunt est la poursuite de la restructuration de la dette.**

Cette restructuration de la dette prendrait la forme d'un allongement de la durée de certains prêts (la partie réaménageable est d'environ 10 M€). Elle vise un allègement supplémentaire de la charge de l'annuité, permettant de réallouer les ressources sur la finalisation du réseau THD à l'horizon 2026-2027.

La restructuration de la dette concerne également les opérations de remboursement anticipés. Au terme du déploiement du réseau, les investissements vont très significativement baisser du fait d'une charge d'entretien pesant sur le délégataire Emeraude THD. Des excédents budgétaires vont se reformer dès 2027 et permettre des remboursements anticipés de prêts.

Ces opérations de remboursements anticipés sont favorisées par une structure de taux majoritairement variable qui modère les coûts de sortie.